



PARIS, le 19 octobre 2009 - N° 263/D130

## Inter Formation « STATISTIQUES D'ENTREPRISES »

---

Réunion du 25 novembre 2008

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES et PRÉSENTÉS EN SÉANCE.....	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	33

---

**PROJET D'AVIS**

---

proposé par l'inter formation statistiques d'entreprises du 25 novembre 2008  
*approuvé par l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

**Statistiques d'entreprises**

1. Le Conseil suivra avec attention la réalisation par l'Insee et les services statistiques ministériels du programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane)**. Il approuve l'orientation consistant à utiliser plus largement des sources administratives et à réduire ainsi la charge statistique. Il souligne que la cohérence des statistiques structurelles d'entreprises sera ainsi améliorée par la suppression de l'enquête annuelle d'entreprises et son remplacement par les enquêtes sectorielles annuelles et les enquêtes de production annuelles (programme Fusain).

Il soutient les perspectives tracées par la deuxième phase du projet Resane qui s'appuie sur les recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » avec :

- la constitution **d'un répertoire national purement statistique** qui permettra d'identifier tous les types d'unités statistiques dont la statistique d'entreprises a besoin et enregistrera les liens entre ces différentes unités et les enquêtes aux échantillons desquelles elles appartiennent,
  - **le profilage** des plus grandes entreprises françaises,
  - **le développement de produits de diffusion adaptés** à ce nouveau système de production avec une description systématique du système productif.
2. Le Conseil prend acte des règlements d'Eurostat, d'une part **sur les statistiques d'activités économiques des filiales de groupes** (FATS inward et FATS outward), d'autre part sur l'évolution d'INTRASTAT dans le sens d'un relèvement des seuils de déclaration. Il note l'intérêt de **consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services**. Il encourage la Banque de France et l'Insee à mettre à niveau la connaissance sur les activités des filiales étrangères des groupes français. Il souligne l'importance qu'il attache à ce que soit préservée la qualité des statistiques de commerce extérieur en données physiques.
  3. Le Conseil soutient **le projet de refonte des statistiques infra annuelles** (indices de chiffres d'affaires, enquêtes de conjoncture quantitatives et qualitatives) qui vise à assurer une meilleure correspondance entre les statistiques structurelles et celles de court terme. Il suivra avec attention l'avancée de ce projet tout au long du moyen terme.
  4. Le Conseil se félicite de la publication prochaine d'un décret précisant la définition statistique de l'entreprise et définissant quatre classes de taille d'entreprises : **micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises** selon les recommandations d'un groupe de travail du Cnis. Il souhaite que les définitions retenues soient autant que possible utilisées par les services statistiques publics lors de la publication de résultats dans le respect du secret statistique.

5. Le Conseil salue les progrès réalisés récemment dans **la connaissance des prix** au sein du secteur productif. Il recommande que ces acquis soient consolidés et que les lacunes qui subsistent soient comblées, notamment sur **les secteurs de l'assainissement et de la gestion des déchets, sur quelques segments du secteur des transports et sur tous les services financiers et d'assurance.**
  
6. Le Conseil soutient le changement de méthode prévu pour calculer l'indice du coût de la construction en le remplaçant par une évaluation fondée sur les techniques économétriques.
  
7. Le Conseil considère que le système statistique d'entreprises doit **mieux appréhender la globalisation de l'économie** en s'appuyant sur le renforcement des enquêtes et autres travaux thématiques déjà engagés qui ont à concilier une vision horizontale intersectorielle avec une appréhension concrète des réalités spécifiques à chaque activité, souvent sous la contrainte de l'harmonisation européenne. **Le Conseil prend acte que le SSP doit établir des priorités dans les demandes qui lui sont adressées. Il marque un intérêt particulier pour la réalisation dans les cinq ans à venir des enquêtes ponctuelles sur les thèmes suivants** sans qu'un ordre de priorité ne soit établi entre les thèmes cités :
  - organisation des activités productives (partage international du travail, tertiarisation, organisation en réseau...);
  - innovation ;
  - économie de l'immatériel ;
  - rôle des technologies de l'information et de la communication
  - éco-entreprises et éco-activités.
  
8. Le Conseil encourage vivement l'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles aux secteurs non encore couverts comme les arts et spectacles et les associations. Il souhaite la mise en place **d'une enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers (s)**. Ce type d'investigation permettrait de mieux suivre l'ensemble des services aux particuliers et notamment l'économie sociale et le développement des services à la personne.

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
L'INTER FORMATION « Statistiques d'entreprises »

- 25 novembre 2008 -

---

Président : Edouard SALUSTRO

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises (Insee)

Responsable de la formation : Eliane BEURIENNE (01 41 17 52 66)

**Adoption du compte rendu**

*En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.*

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

- I. Suivi des recommandations du rapport « statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » .....8**
- II. La nouvelle définition statistique des entreprises de taille intermédiaire et des PME (loi de modernisation de l'économie) .....12**
- III. Les grands axes du programme à moyen terme 2009-2013 .....16**
- IV. Propositions d'avis sur le moyen terme.....25**
- V. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes.....26**

## LISTE DES PARTICIPANTS

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>
Philippe	ADNOT	CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUBE
Dominique	ALLAIN	SESSI
Benoît	ARNAUD	OCDE
Sarah	AUDRAS-MARCY	IAU
Danièle	AUFFRET	FÉDÉRATION FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES
Jean-Marc	BÉGUIN	Insee
Eliane	BEURIENNE	Cnis
Jean	BIENAIME	FNCC
Dominique	BONNANS	Insee
Odile	BOVAR	DIACT
Sébastien	BUSIRIS	FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET DES CADRES FO
Didier	CADIN	DCASPL MINISTÈRE ÉCONOMIE FINANCES EMPLOI
Benjamin	CAMUS	Insee
Caroline	CAVADINI	MIOMCT/DéGéOM
Alain	CHOUGUIAT	CAPEB
Jean	COIFFARD	Insee
Philippe	CUNEO	Cnis
Serge	DARRINÉ	DEPS MINISTÈRE DE LA CULTURE
Pierre-Louis	DEBAR	CCFA
Daniel	DESAULTY	SCEES MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Thibaud	DE VERICOURT	ARTEMA
Estelle	DHONT-PELTRAULT	CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE
Françoise	DUSSERT	Cnis
Pierre	FLAUD	FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU BÊTON
Gilles	GAUTIER	FÉDÉRATION IMPRIMERIE ET COMMUNIC GRAPHIQUE
Alain	GELY	Insee
Ghislaine	GRIMLER	Cnis
François	GROSSIORD	SNCF
Yves	HENON	UNICEM
Alain	JACQUOT	MEEDDAT CGDD SOES
Gérard	KREMER	BANQUE DE FRANCE
Elisabeth	KREMP	BANQUE DE FRANCE
Michel	LACROIX	Insee
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Jean-Baptiste	LEGROS	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Béatrice	LEVY	DSPES DIRECTION DU TOURISME
Jean-François	LOUE	Insee

Chantal	MADINIER	Insee
Alain	MARAIS	SDSED MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Françoise	MARION	MEEDDAT
Henri	MARIOTTE	MEEDDAT
Claude	MENARD	UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE
Louis	MEURIC	MEEDDAT
Bénédicte	MICHON	ASSOCIATION DES MOYENNES ENT PATRIMONI
Frédéric	MINODIER	Insee
Julien	MOLLET	CCFA
Bernard	NANOT	OBSERVATOIRE DE L'ÉNERGIE
Charles	NEHOU	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Cyrille	NERET-MINET	SYNDICAT DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE
Thierry	NOBLOT	GROUPE DES FÉDÉRATIONS INDUSTRIELLES
Marc	PARMENTIER	CCMSA
Olivier	PASSET	CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE
Annie	PELLUET	AFT IFTIM
Hélène	PERRIN-BOULONNE	CCIP
Hien	PHAM	Insee
Nicole	PIPARI	Insee
Claire	PLATEAU	Insee
Valérie	PONSARD	CAPEB
Nicolas	PROKOVAS	CGT
Brigitte	RAIMBAULT	IPSOS
Emmanuel	RAULIN	Insee
Yves	ROBIN	SESSI
Xavier	ROIRET	CICF
Jean-Marie	ROUX	CGT BANQUE DE FRANCE
Nathalie	ROUX	MAISON DE L'EMPLOI DE PARIS
Carla	SAGLIETTI	CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Edouard	SALUSTRO	CABINET ÉDOUARD SALUSTRO
Claude	SIGOT	CEREQ
Gwennaël	SOLARD	Insee
Stéphanie	TAGNANI	Insee
Christophe	TERRIER	Insee
Agnès	TOPIOL	BANQUE DE FRANCE
Anne	VIALAY COSTA	MEEDDAT
Christine	VIARD	FÉDÉRATION DES INDUSTRIES FERROVIAIRES
François	VINCENT	CFE CGC
Gérard	VITTEK	Insee

## LISTE DES EXCUSÉS :

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>
François	BERTHELON	CESR BOURGOGNE
Catherine	BRUZAUD	SYMOP
Gérard	CLIQUET	UNIVERSITÉ RENNES 1
Jean-Philippe	DAMAIS	PROFESSEUR UNIVERSITÉ PARIS 13
Agnès	DELEMER	SOEC
Valérie	DEROIN	MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Francis	DESMARCHELIER	AFEP
Charles	EL NOUTY	MAÎTRE DE CONFÉRENCE UNIVERSITÉ PARIS 6
Rémi	MALETRAS	GPS
Bruno	MARTINET	FÉDÉRATION FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES
Carole	MEININGER-BENASSY	SGGOU MININTÈRE TRANSPORT ÉQUIPEMENT
Emmanuèle	PERRON	TSO
Daniel	RIGAL	TLF

## INTRODUCTION

**Edouard SALUSTRO, président de l'inter formation**

Je donne la parole à des représentants du comité de défense de la statistique publique.

*Les représentants du comité de défense de la statistique publique donnent lecture d'une déclaration.*

**Edouard SALUSTRO**

Avant de commencer, je rappelle que le programme de cette réunion est important. J'ai acquis la certitude que cette réunion marque une étape importante dans le processus engagé par le Cnis. Je suis donc honoré de me trouver parmi vous aujourd'hui. Un processus de réforme des différentes formations du Cnis aboutira dans plusieurs mois. Notre inter-formation est réunie aujourd'hui pour délibérer sur des points forts. Je souhaiterais tout d'abord évoquer le suivi des recommandations du rapport sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes. Depuis plusieurs années, j'ai vivement souhaité intégrer les groupes et les sous-groupes dans la statistique. Il apparaît en effet essentiel que l'appareil statistique français maîtrise ces enjeux. Cette intégration constitue donc un tournant pour l'appareil statistique français. Aborder ce sujet et le commenter me réjouit profondément. Je suis heureux de cette réalisation et félicite l'ensemble des acteurs concernés de leur détermination à faire progresser ces points.

Après la nouvelle définition statistique des entreprises de taille intermédiaire PME/LME<sup>1</sup>, Jean-Marc Béguin nous présentera les grands axes du programme des quatre prochaines années (2009-2013). Nous écouterons ensuite les réactions des représentants du secteur privé. Puis, nous procéderons à un examen pour avis d'opportunité pour les enquêtes. Enfin, nous renouvellerons le label d'opportunité de trois enquêtes mentionnées à l'ordre du jour. Nous aurons auparavant délibéré sur les propositions d'avis sur le moyen terme.

## I. Suivi des recommandations du rapport « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »

**Jean-Marc BÉGUIN, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee**

Les réunions du Cnis en 2008 débutaient traditionnellement par un bilan du moyen terme actuel. Des débats étaient ensuite engagés afin de déterminer les orientations du prochain moyen terme. Aujourd'hui, notre réunion y dérogera. Certaines personnes parmi vous ont en effet déjà pris connaissance de ce bilan dans le cadre d'autres formations.

Par ailleurs, je m'étais engagé à dresser devant cette inter-formation un bilan du suivi des recommandations du groupe de travail relatif à l'intégration des groupes aux statistiques d'entreprises. C'est donc ce que je vous propose de faire maintenant. Ce groupe de travail a travaillé d'avril 2005 à avril 2007. Lors de la réunion de l'inter-formation « statistiques d'entreprises » d'avril 2007, il a présenté un rapport faisant état de 18 recommandations. Si ces dernières sont souhaitables, il convient d'étudier leur faisabilité. L'objet de ma présentation consiste à montrer que leur application n'est pas facile. Durant un an, nous avons débattu de certaines recommandations au sein de l'Insee. Nous avons pris un certain nombre de décisions à l'issue de cette réflexion, à l'occasion du développement du programme Resane.

---

<sup>1</sup> Loi de modernisation de l'économie.

Dans mon exposé, les recommandations sont classées par thème. Ma présentation « PowerPoint » les aborde de manière exhaustive. Néanmoins, je ne présenterai pas oralement l'ensemble des diapositives. Je vous invite ainsi à les consulter sur le site du Cnis. Mon exposé vise deux objectifs. Je souhaite d'une part que vous preniez conscience de l'enjeu et des décisions innovantes adoptées par l'Insee. D'autre part, je souhaite que vous compreniez les difficultés rencontrées qui ont conduit à une prise de décision tardive.

Les recommandations du Cnis sont numérotées R1 à R19<sup>2</sup> dans la présentation « PowerPoint ». Les propositions adoptées par la direction de l'Insee sont numérotées de P1 à P14.

De tous temps, les entreprises constituent l'unité économique à l'origine de la création de richesses. Néanmoins, depuis cinquante ans, les entreprises sont définies par la statistique publique en termes juridiques, et non en termes économiques. Une entreprise était donc jusqu'alors une unité légale enregistrée dans le répertoire SIRENE. Désormais, ce sont les contours économiques de l'entreprise qui la définiront et donc intéresseront la statistique. Ses contours juridiques ne seront plus considérés. Notre proposition est donc que toute filiale de groupe ne sera plus forcément considérée par la statistique comme une « entreprise ». A titre de rappel, les 2,8 millions d'unités légales comprennent environ 40 000 groupes et 160 000 filiales.

La recommandation du Cnis définit l'entreprise soit comme un groupe complet, soit, si les groupes interviennent dans plusieurs branches, comme un sous-ensemble du groupe appelé division opérationnelle du groupe. Deux unités statistiques apparaissent donc possibles, selon les usages que l'on veut faire. Dans le cadre du programme Resane, le comité de direction de l'Insee n'a pas retenu les groupes comme unité systématique. Elle retient cependant la définition de l'entreprise précédemment évoquée. Dès que ces décisions seront mises en œuvre, par une opération de redéfinition appelée profilage des groupes, les entreprises futures de la statistique publique seront soit des groupes, si ceux-ci s'assimilent à des entreprises, soit des divisions opérationnelles de ces groupes. La décision de l'Insee n'a retenu qu'une seule unité, la division opérationnelle. Par exemple, le groupe Bouygues intervient dans la construction et les télécoms ; nous considérerons alors que nous sommes en présence d'au moins deux entreprises.

Par ailleurs, un répertoire statistique enregistrera la totalité des groupes. Un problème se pose toutefois. En effet, de nombreux groupes et branches opérationnelles sont multinationaux. Il conviendrait donc de les étudier à l'échelle mondiale, qui seule fait sens sur le plan économique. En tant que statisticiens nationaux, nous devons néanmoins prendre en compte les unités établies sur le territoire français. Nous considérerons donc comme unités non les divisions opérationnelles mondiales, mais leurs « traces » sur le territoire français. L'exemple d'un grand groupe automobile international implanté en France montre que la statistique ne considérera que son unité de commercialisation présente en France, alors que la vente ne constitue en réalité que l'une des activités du groupe automobile au plan mondial. Nous ne pouvons donc résoudre totalement ce problème.

La deuxième option importante retenue par le comité de direction de l'Insee est l'adoption de cette définition pour l'ensemble de la statistique d'entreprise. Cette décision est extrêmement forte et implique des conséquences importantes. Ainsi, les unités légales ne seront plus prises en compte, au contraire des groupes ou des branches opérationnelles du groupe, dans aucune statistique de la statistique d'entreprise. Je vous informerai ultérieurement de certaines exceptions. J'aimerais que vous compreniez les difficultés soulevées par cette décision. Nous bénéficions actuellement de plusieurs avantages en observant directement les filiales : la connaissance des fonctions exercées dans un groupe lorsque celles-ci sont concentrées dans une filiale (par exemple le transport pour compte propre), la connaissance des productions intégrées au sein du groupe et la connaissance de l'économie locale. L'entreprise/groupe internalisant des fonctions doit donc désormais être interrogée pour prendre connaissance de l'existence de ces fonctions qui ne constituent plus son activité principale. Je souligne ainsi que nous n'obtiendrons plus certaines informations par la ventilation du chiffre d'affaires puisque ces fonctions internalisées ne

<sup>2</sup> En effet la recommandation R18 n'avait pas été adoptée. Cela fait donc bien 18 recommandations adoptées par l'inter-formation.

donnent pas lieu à du chiffre d'affaires « consolidé ». A la suite de discussions internes à l'Insee, nous avons souhaité, d'une part, améliorer l'appareil statistique en prenant en compte ces nouvelles entreprises issues du profilage et, d'autre part, mettre en place des enquêtes *ad hoc* afin de récupérer les informations perdues. Ces enquêtes s'adresseront indifféremment aux entreprises « unités légales » et aux groupes. Par exemple, si je m'intéresse à la fonction « Transport », j'interrogerai toutes les unités statistiques « entreprises », que celles-ci soient des groupes complets, des branches opérationnelles de groupes ou des unités légales indépendantes. Ces propositions ont donc des conséquences sur le programme de travail. La proposition n°5 consiste donc à mettre en place les enquêtes complémentaires pour pallier l'indisponibilité des données consécutives à l'abandon de l'interrogation des unités légales.

Je n'aborde pas les autres points de la présentation « PowerPoint ». Certaines recommandations relatives à l'internationalisation et à la connaissance de la globalisation ne se situaient pas dans le cadre de Resane. Elles seront abordées dans un règlement d'Eurostat (Fats). Certaines propositions évoquent le profilage, l'opération par laquelle nous définirons les entreprises au sein des groupes. Je n'aborde pas les recommandations détaillées, dont le propos est davantage technique que stratégique.

Je souhaite expliciter la stratégie que nous comptons mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs précédemment décrits. Je rappelle qu'environ 40 000 groupes existent. Parmi eux, cent emploient plus de 10 000 salariés. Pour définir les branches opérationnelles de ces très grands groupes, un dialogue avec eux apparaît nécessaire. Nous appelons cette opération le profilage. La définition du découpage précis en « entreprises » au sein des groupes est appelée la cible 1. Yves Robin parlera de la cible 2. Celle-ci est constituée des petits groupes, employant moins de 500 salariés. La statistique pourra agréger leurs filiales, peu nombreuses. Enfin, 1 600 groupes de taille intermédiaire composent la cible 3. Il est difficile d'agréger leurs filiales, mais il apparaît également laborieux de discuter avec 1 600 interlocuteurs. Sans entrer dans le détail, nous avons réfléchi à des solutions. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise à leur sujet. La cible 2 ne devrait pas représenter de difficulté particulière. En outre, le comité de direction espère que nous disposerons de suffisamment de moyens pour pouvoir achever le traitement de la cible 1 dans les années 2011-2012.

La proposition n°7 prévoit l'application d'une stratégie de basculement par cibles entières. Nous avons en effet rencontré des problèmes avec nos collègues de la comptabilité nationale. Ceux-ci souhaitent pouvoir mesurer l'impact du changement entre l'ancienne et la nouvelle méthode. Ils préconisent donc une année de recouvrement, permettant de disposer de l'ensemble des informations en double. Ainsi, ils disposeraient des informations pouvant être reportées sur les prochaines années. Nous avons donc décidé de procéder à un basculement soudain. Nous ne pourrions procéder au traitement de la cible 1 en 2009-2010.

Les recommandations relatives aux réseaux d'enseignes ont été reprises à l'identique. Les propositions sont équivalentes.

Ces nouvelles entités « entreprises » n'ont pas d'existence juridique ; la loi de 51 (qui concerne des personnes morales ou physiques) ne s'applique donc pas à leur cas : il convient donc de définir une nouvelle jurisprudence. Depuis plusieurs semaines, Yvonick Renard préside un groupe de travail étudiant cette question, conformément à une recommandation antérieure du Cnis. Ce domaine n'est juridiquement pas simple à traiter. Seule la manière contractuelle apparaît envisageable.

Pour accompagner cette réforme, un répertoire statistique enregistrant ces nouvelles entreprises, devra être à notre disposition. Ce point constitue un lien avec Resane, qui en nécessite un également.

Le groupe de travail du Cnis a émis deux recommandations relatives aux groupes patrimoniaux d'une part, aux groupes cotés d'autre part. Aucune décision n'a encore été prise. Si nous sommes capables de repérer le caractère patrimonial ou la cotation, l'information sera ajoutée dans le répertoire statistique de façon à pouvoir les repérer et donc calculer des variables relatives à ces sous-populations au travers d'Esane.

Le secteur financier n'est pas concerné par les décisions prises jusqu'ici car on ne savait pas si le profilage des groupes financiers aurait le même sens. Un groupe du Cnis, présidé par Gilles de Margerie, travaille à transposer les orientations proposées pour les autres groupes. Cette recommandation est donc également mise en œuvre.

Le dernier point concerne la communication sur ces travaux qui est une carence de notre part. Tant que les décisions correspondantes n'étaient pas prises, nous ne souhaitons guère communiquer à l'extérieur. Ces travaux ont donc peu fait l'objet d'une communication externe. Nous disposons désormais du rapport du groupe en anglais. Aujourd'hui, nous pensons respecter les délais fixés par Resane. Nous communiquerons donc davantage à l'avenir. Cependant, notre problème de vocabulaire n'est pas résolu : nous ne savons pas comment nommer ces nouvelles entités. Le mot « entreprise » apparaît à de multiples reprises, sans qu'il soit toujours facile de trouver un vocabulaire compris de tous.

### **Edouard SALUSTRO**

La stratégie de basculement est d'une importance majeure. Elle règle nos problèmes de manière définitive.

## **Débat**

### **Jean-Marie ROUX, CGT Banque de France**

La CGT avait donné son accord sur les principales orientations du rapport. Certaines réserves avaient été toutefois émises. Nous avons estimé que la mise en œuvre devait être prudente. La décision d'un basculement soudain, si nous en comprenons les motivations, ne semble pas totalement satisfaisante. Nous soulignons donc une exigence : le contrat pouvant être passé avec les groupes doit se référer à des définitions claires, stables et publiques, dans le respect du secret statistique. En outre, l'une de nos préoccupations subsiste. Le risque de déperdition d'informations relatif aux unités légales pourrait en effet complexifier le lien avec les sources administratives, fiscales et sociales. Nous nous inquiétons donc toujours du risque de dissociation toujours plus grand entre les statistiques d'entreprises et les statistiques sociales. En revanche, nous sommes relativement satisfaits de constater que le comité de direction de l'Insee a souligné ces risques de perte d'informations au niveau des établissements qui pourrait affecter la connaissance du tissu local. Le constat réalisé par l'Insee de la nécessité de mettre en place des enquêtes *ad hoc* nous satisfait sous réserve que de réels moyens soient mis en œuvre.

### **Jean-Marc BÉGUIN**

Nous considérerons les entreprises comme des structures comparables qu'elles soient issues de profilages ou sociétés indépendantes. Les mêmes définitions et les mêmes variables s'appliqueront donc à ces deux catégories. La définition de ces variables fera l'objet d'un accord avec les groupes. Aujourd'hui, nous envoyons le même questionnaire et obtenons donc le même type d'information. Par exemple, nous définissons sans problème une activité principale exercée, quel que soit le type d'entreprise.

Enfin, en dépit du regroupement d'unités légales, nous obtenons toujours les informations administratives relatives aux unités légales composant ces nouvelles entreprises. A titre d'exemple dans le domaine de l'emploi, si une entreprise est formée de 10 filiales, je déterminerai son nombre d'employés en additionnant les dix chiffres issus des informations administratives.

## **II. La nouvelle définition statistique des entreprises de taille intermédiaire et des PME (loi de modernisation de l'économie)**

**Edouard SALUSTRO**

Nous abordons à présent le point relatif à la nouvelle définition statistique des entreprises de taille intermédiaire, catégorie d'entreprises qui ne se distinguait pas dans l'analyse statistique.

**Yves ROBIN, Sessi**

Je présenterai rapidement nos méthodes de travail et le cadre de notre réflexion. J'aborderai ensuite les choix effectués pour chacune des catégories d'entreprises. Je rappellerai en outre leurs définitions et les suggestions de publication. Enfin, j'examinerai les propositions remises à Madame la Ministre et les suites à donner.

Les réflexions du groupe de travail s'inscrivent naturellement dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'amendement (article 51). La mise en place d'un groupe de travail a cependant été réclamée bien auparavant. Une demande ancienne visait en effet à définir ce qu'étaient les catégories de taille pour les entreprises. Je rappelle que les groupes de travail ayant rédigé le rapport n°107 sur « les statistiques structurelles d'entreprises fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » avaient étudié la question.

De nombreuses réflexions ont été menées depuis plusieurs années sur le thème du grossissement des PME. Les économistes jugent stratégique la catégorie d'entreprises située entre les très grands groupes et les PME. Convient-t-il donc d'élargir la catégorie des PME ou de créer une catégorie pour les entreprises situées au-dessus des PME ? Le Parlement a introduit dans la loi de modernisation de l'économie, par voie d'amendement, un article définissant quatre catégories. Celui-ci renvoie à un décret pour prendre connaissance de la définition précise. L'article mentionne les termes « *pour les besoins de l'analyse statistique et économique* ». Il ne fait pas référence aux besoins de la conduite de la politique économique. Ce point guidera donc les choix arrêtés par le groupe de travail. Si la loi avait été rédigée différemment quant à la finalité de la définition de ces catégories, nous aurions abouti à des recommandations sensiblement différentes. Trois étapes ont jalonné la réflexion du groupe de travail. Tout d'abord, nous avons rapidement réalisé qu'il convenait de définir la notion « d'entreprise » pour les besoins de l'analyse statistique et économique. De plus, les critères relatifs aux catégories devaient être précisés. Dès lors que la taille semblait constituer l'élément essentiel, nous avons débattu des règles concrètes et des seuils conduisant à l'élaboration des définitions.

Deux textes ont joué un rôle structurant : le règlement européen relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la communauté, appelé règlement « Unités », et une recommandation de la Commission, qui définit les PME. Elle définit en leur sein les micro-entreprises et les petites entreprises. Nous obtenons ainsi une définition implicite des moyennes entreprises. Toutefois, il s'agit d'une recommandation avec une valeur juridique moindre qu'un règlement européen. Néanmoins, ses préconisations apparaissent dans de nouveaux règlements, notamment relatifs aux aides aux PME. Cette recommandation de la Commission est donc importante.

Les deux textes semblent partiellement contradictoires. Le règlement « unités statistiques » définit les entreprises de telle manière qu'elles ne constituent pas obligatoirement des unités légales. Nous pouvons considérer que la France appliquera prochainement ce règlement dans ses normes et son esprit. La recommandation de la Commission définit certes les entreprises, mais raisonne en réalité sur les unités légales. Le vocabulaire lui-même apparaît source de confusions. La recommandation évoque en effet les

notions « d'entreprise autonome », « d'entreprise partenaire » et « d'entreprise liée ». Le terme « d'entreprise autonome » constitue ainsi une tautologie dans l'esprit du règlement « unités statistiques ». Le règlement affirme en effet que n'est entreprise qu'une entité ayant une autonomie suffisante. La contradiction relevée entre les deux textes a compliqué les travaux du groupe de travail.

La recommandation de la Commission possède un mérite qu'il convient de souligner ; elle estime en effet que la taille d'une entreprise est liée à la notion d'autonomie. Elle indique que la taille doit être déterminée en fonction de l'analyse d'un ensemble devant être autonome. En outre, elle précise les critères de définition d'une PME et fournit des règles concrètes. Elle a donc complété les informations délivrées par le règlement. Elle a ainsi été prise en compte par le groupe de travail, sous réserve qu'elle ne contredise pas le règlement, dont la valeur juridique reste supérieure.

Le groupe de travail a procédé à la synthèse des deux textes. Les entités retenues dans la définition de l'entreprise le sont en fonction du degré de contrôle s'exerçant entre unités légales. L'approche privilégiée pour définir les entreprises est celle du règlement « Unités ». Les catégories retenues par la loi sont définies par la taille, et non selon d'autres caractéristiques. Le groupe de travail a choisi d'appliquer ces définitions directement aux entreprises.

Je rappelle à présent les modalités de définition des PME dans la recommandation. Trois critères sont retenus : le nombre de salariés, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Une entreprise se situe au-dessus du seuil si le nombre de salariés est trop élevé ou si les deux autres critères sont tous deux trop élevés.

Notre réflexion sur les entreprises de taille intermédiaire a rapidement porté sur la détermination du seuil du nombre de salariés. Nous avons constaté que les entreprises de moins de 1 000 salariés représentent 16,6 % des grandes entreprises situées au-dessus des PME, celles de moins de 5 000 salariés représentant 40 %. Le seuil doit être suffisamment élevé pour que la catégorie des entreprises de taille intermédiaire ne soit pas trop restreinte. En outre, nous ne souhaitons pas créer trop de secret statistique. Il serait en effet catastrophique de constater que l'adoption d'une définition de la catégorie des entreprises de taille intermédiaire empêche la ventilation des entreprises par secteur d'activité. Le seuil de 5 000 salariés présente donc des caractéristiques satisfaisantes pour la statistique. Il sépare les entreprises en deux ensembles de taille similaire et ne pose pas de problème de secret statistique.

Nous avons ensuite étudié l'ajustement des deux autres critères. Les ratios « chiffre d'affaires par salarié » et « total de bilan par salarié » semblent relativement stables. Néanmoins, plus les entreprises sont grandes, plus elles sont capitalisées. La consolidation du chiffre d'affaires n'est toutefois pas effective dans nos statistiques et explique donc ce constat pour partie. Si nous disposions du chiffre d'affaires consolidé des groupes, les résultats seraient moins importants.

Nous avons été conduits à fixer des seuils plaçant ces ratios au-dessus des seuils utilisés par les autres catégories. En pratique, nous déterminons un seuil de 1,5 milliard d'euros pour le chiffre d'affaires, de 2 milliards d'euros pour le total de bilan.

Madame Lagarde avait souhaité que le conseil émette des suggestions de publication. Le groupe de travail a étudié la problématique du secret statistique d'une part, les statistiques ne pouvant respecter pleinement la définition d'autre part. Pour appliquer complètement la définition, les entreprises doivent pouvoir être reconstituées ; le système de statistique publique n'atteindra pas cet objectif dans l'immédiat. Ces définitions seront immédiatement utilisées, mais nous pourrions nous accommoder d'approximations. Si les statistiques sont élaborées sur la base d'unités légales, chaque unité légale est rangée dans une catégorie définie selon les caractéristiques de l'entreprise à laquelle elle appartient. L'autre proposition consiste à utiliser largement les catégories des ETI et des grandes entreprises. Ainsi, lorsque les niveaux d'agrégation sectorielle sont importants, aucun problème ne se pose. Néanmoins, ces deux catégories ne pourront être employées pour des ventilations fines par secteur d'activité.

Les propositions sont synthétisées dans ce tableau. Elles récapitulent mon discours. J'évoque à présent les suites à donner. Un travail important devra être mené afin de normaliser les catégories de tailles d'entreprises. Nous nous appuyerons sur la taille des entreprises, et non sur les unités légales. Les micro-

entreprises étant définies à 10 salariés, il conviendra que nous parvenions, lors de nos opérations statistiques, à établir des estimations concernant les entreprises de moins de 10 salariés par exemple. Le seuil de 20 salariés n'est pas de même nature et ne figure pas dans les catégories évoquées. Nous procéderons donc à d'importants changements dans la conception des informations diffusées et dans la conception des enquêtes, de leurs plans de sondage et des méthodes d'extrapolation. Enfin, le répertoire statistique d'entreprises jouera donc un rôle majeur.

### **Edouard SALUSTRO**

L'apparition de cette catégorie d'entreprises constitue un changement non négligeable.

## **Débat**

### **Gilles GAUTIER, Fédération française de l'Imprimerie**

Dois-je comprendre que la nouvelle typologie de tailles d'entreprises consacrée par le nouveau schéma d'organisation de l'EAP<sup>3</sup> sera prochainement appliquée ?

### **Yves ROBIN**

Oui, elle le sera. Il paraît cependant excessif d'affirmer qu'elle sera appliquée dès 2009, en raison de difficultés soulevées par l'interrogation des petites entreprises. Aucune difficulté ne sera rencontrée à terme. Ma réponse ne vaut néanmoins que pour l'enquête annuelle de production sur l'industrie. Des différences peuvent apparaître pour les autres secteurs ; je ne saurais les expliciter.

### **Gilles GAUTIER**

Le suivi de l'industrie manufacturière sera-t-il basé sur ce référentiel ?

### **Yves ROBIN**

Oui, comme tous les secteurs. Dès 2009, notre analyse du secteur industriel progressera en recalculant des agrégats sur les micro-entreprises ou sur les PME.

### **Jean-Marc BÉGUIN**

Dans le cadre de Resane, nos informations relatives à l'aspect réingénierie du système proviennent de deux sources. D'une part, les sources administratives exhaustives couvrent notamment le champ des micro-entreprises. D'autre part, les enquêtes nous apportent des informations sectorielles ou relatives à la ventilation du chiffre d'affaires. La grande innovation, expliquée par Yves Robin et valable tant pour l'EAP que pour l'ESA<sup>4</sup>, consiste à prendre en compte toutes les entreprises dans la base de sondage, quel que soit le nombre de salariés qu'elles comptent. Jusqu'alors, nous n'interrogeons aucune entreprise industrielle comptant moins de 20 salariés. Dès 2009, nous interrogerons bien des entreprises de moins de 20 salariés.

### **Gilles GAUTIER**

Je souhaite donc poser une question complémentaire. Le secteur industriel est un secteur relativement atomisé. Dans le cadre du nouveau référentiel, est-il possible d'assister à un déni d'information concernant certaines entreprises ?

---

<sup>3</sup> Enquête annuelle de production.

<sup>4</sup> Enquête sectorielle annuelle.

**Yves ROBIN**

J'avoue ne pas comprendre votre question. Les entreprises de moins de 10 salariés du secteur de l'imprimerie et de la conception graphique par exemple feront l'objet de statistiques répondant à nos définitions. Nous ne rencontrerons pas de difficultés. Tous les secteurs comportant des enjeux de connaissance des micro-entreprises seront convenablement analysés. En effet, nous obtiendrons des informations de sources administratives, basées sur l'ensemble des unités légales. Par ailleurs, le système d'enquêtes relatif à l'industrie ne se limitera plus aux entreprises de plus de 20 salariés.

**Gilles GAUTIER**

Le problème du traitement de l'information et du retour de celui-ci peut se poser pour les grandes entreprises, faibles en nombre.

**Jean-Marc BÉGUIN**

L'esprit de la lettre de Madame le Ministre envoyée au vice-président du Cnis est très clair. La question de la diffusion de l'information est clairement macro-économique. Au niveau sectoriel fin, vous ne disposerez pas d'informations relatives à la catégorie des ETI dans le secteur de l'imprimerie. Vous en disposerez en revanche pour les micro-entreprises, celles-ci étant très nombreuses. Jusqu'à quel niveau avons-nous examiné la question ?

**Yves ROBIN**

Nous avons examiné la question jusqu'au niveau des divisions de la NACE, révision 1. Une soixantaine de divisions peut être signalée. Il sera possible de fournir systématiquement des informations au niveau des divisions de l'industrie et au niveau supérieur que constituent les sections. Lorsque nous atteindrons des niveaux à 3, 4 ou 5 positions de la NAF, nous ne distinguerons plus les grandes entreprises des ETI afin de préserver le secret statistique.

**De la salle**

Comment seront traitées les filiales françaises de groupes étrangers ?

**Yves ROBIN**

Votre question est intéressante. Le groupe de travail semble penser que la catégorie doit être définie au niveau mondial. Si la filiale française d'un grand groupe compte 700 salariés, elle doit être considérée non comme une ETI mais comme une entité d'une grande entreprise. Le groupe de travail n'a pas émis de recommandation précise ; nous devons donc retravailler ce point. Des répertoires en cours de constitution pourraient fournir les deux types d'informations (taille mondiale du groupe et taille de sa filiale en France). Une infrastructure doit toutefois être mise en place.

**Louis MEURIC, Meeddat**

Pour les enquêtes Esane portant sur l'année 2008, sera-t-il possible de mettre en œuvre cette nouvelle typologie ?

**Jean-Marc BÉGUIN**

Au niveau de la diffusion, la réponse est oui. En revanche, la réponse pour le tirage et le contrôle est négative. Les macro-contrôles de Resane n'ont pas encore été programmés afin que la représentativité de ces classes soit effective. La mise en œuvre sera effective d'ici deux ans au minimum.

**Edouard SALUSTRO**

Le rapport sera disponible sur le site du Cnis dès la semaine prochaine.

**Jean-Marc BÉGUIN**

Nous attendons la signature du décret par Madame le Ministre, qui interviendra très prochainement.

**III. Les grands axes du programme à moyen terme 2009-2013****Jean-Marc BÉGUIN**

Je n'apporterai oralement aucun complément d'information au document qui vous a été remis. Dans un contexte de remise en question des conditions d'exercice de notre métier, il n'apparaît pas inutile de remettre en perspective la période actuelle avec les précédentes. D'autres éléments de cadrage généraux vous seront également exposés. Une première partie de mon exposé décrit les éléments de contexte dans lesquels nous nous situons. Dans une seconde partie, je présenterai les principales orientations, marquées par des incertitudes sur les moyens. Le moyen terme écoulé a constitué, pour la statistique d'entreprises, un moyen terme d'investissement. Nous obtiendrons ultérieurement les produits de ces investissements.

**3.1 Les éléments de cadrage**

Depuis 20 ans, nous constatons une alternance dans les investissements de la statistique. Ceux-ci ont porté tantôt sur la statistique structurelle, tantôt sur la statistique conjoncturelle. Resane constitue l'investissement majeur de la statistique structurelle de ce moyen terme. Cette stratégie de l'alternance continuera de fonctionner. Des investissements seront ainsi réalisés au profit de la statistique infra-annuelle dans le prochain moyen terme.

La statistique d'entreprise a vu la concentration sur l'Insee des moyens de mise en œuvre des enquêtes.

En effet, nous avons été toujours davantage contraints par les règlements européens à mener des enquêtes identiques dans tous les SSM<sup>5</sup> et à l'INSEE. Des problèmes d'organisation se sont alors posés. Nous avons décidé dans le moyen terme précédent de centraliser les moyens d'enquête, soit au Sessi, soit à l'Insee. Vous n'ignorez pas la décision gouvernementale récente, dans le cadre de la RGPP, de réunir les moyens statistiques du Sessi et ceux de l'Insee. La plupart des moyens d'enquêtes de statistiques d'entreprises seront donc désormais essentiellement localisés à l'Insee.

Autre élément de cadrage : à la fin de l'année 2005, un léger décalage temporel s'est produit entre les réflexions de moyen terme. Le Cnis est centré sur les besoins de l'utilisateur, l'Insee sur les modalités de réponse. Nous abordons ainsi le moyen terme de l'Insee depuis très peu de temps. Le comité de direction de l'Insee souhaite amorcer des réflexions sur l'organisation territoriale de l'institut. Des problèmes généraux relatifs à nos méthodes de production, au rôle de la méthodologie et de la qualité dans nos travaux se posent également. La réflexion débute et je ne saurais vous en communiquer les résultats dès maintenant. Néanmoins, je peux affirmer qu'elle impactera le moyen terme.

Je souhaite enfin aborder un dernier élément de cadrage : je n'évoquerai pas dans ce programme à moyen terme les points relatifs à la direction des statistiques démographiques et sociales comprenant les statistiques de l'emploi. Les résultats des enquêtes relatives à l'emploi ont d'ores et déjà été présentés dans une autre formation du Cnis ; je n'en parlerai donc pas. Des changements à l'échelle de l'action

---

<sup>5</sup> Services statistiques ministériels.

régionale affectent l'appareil productif. Ceux-ci ne dépendent pas de la direction des statistiques d'entreprises pour la maîtrise d'ouvrage et je ne les prendrai pas non plus en compte dans cet exposé.

### **3.2 Les éléments de contexte**

Passons aux éléments de contexte, au nombre de trois principalement. Ils nous impactent fortement, sans que nous disposions d'une autonomie de décision. Tout d'abord, les *règlements européens* dictent nos actions de statistique d'entreprises. Par ailleurs, le *contexte administratif français*, notamment la RGPP, la LME et la MRCA (mesure de réduction de la charge administrative), impacte la statistique d'entreprise. Enfin, les *technologies de l'information* évoluent : néanmoins, les gains sont moins déterminants que lors des précédents moyens termes. Détaillons ces différents points.

#### **3.2.1 Les règlements européens**

s'agissant des évolutions des règlements européens portant sur les unités statistiques, les nomenclatures et les répertoires, le prochain moyen terme sera caractérisé par la distinction nouvelle entre « unité légale » et « entreprise » qu'on a vue au point 1 de l'ordre du jour. Nous avons pris acte du changement de nomenclature de 2008. Des adaptations seront conduites jusqu'en 2010. Enfin, la modification du règlement « Répertoire » crée l'EGR (European group register), le répertoire des groupes européens. Nous participons à ce projet d'Eurostat et devons donc lui fournir les informations que nous détenons sur les groupes. Nous obtiendrons en contrepartie les informations fournies par les pays voisins.

Les deux principaux règlements de données, le règlement « court terme » (dit STS) et le règlement structurel (dit SBS) ne connaissent aucune évolution notable. A l'heure actuelle, nous répondons pleinement à ces règlements.

L'application d'autres règlements passés depuis 2000 et touchant des problématiques transversales aux secteurs, telles que les TIC et l'innovation, représente un coût important. L'ensemble de ces règlements (STS, SBS et les règlements transversaux) mobilisent l'essentiel de nos personnels et de nos ressources d'autant que nous devons déployer de nouvelles enquêtes afin de répondre au règlement FATS. Par ailleurs, le règlement PRODCOM subit des changements chaque année. Je rappelle qu'il définit la liste des produits dont nous devons quantifier la production commercialisée. Nous avons pris l'engagement envers les organisations professionnelles de poursuivre les observations impliquées par le règlement. Or celui-ci est l'un des règlements les plus visés par les mesures de simplification envisagées par EUROSTAT. Selon les pays, le règlement PRODCOM est ou n'est pas à l'origine de l'élaboration de la comptabilité nationale ; il ne l'est pas en France. Nous poursuivrons néanmoins son application en France pour les statistiques françaises.

Le programme MEETS (modernisation des statistiques européennes sur le commerce et les entreprises) est ambitieux et dispose d'un budget de 25 millions d'euros pour cinq ans. Il vise à réorganiser les priorités des règlements. Toutefois, les règlements impactés ne sont pas encore connus. Je n'exclus pas des modifications des deux règlements « court terme » et structurel. Certains pays proposent de diminuer le niveau de variables devant être transmises à Eurostat. Ils émettent également la suggestion d'une participation aux ESSnets, des groupements de pays travaillant ensemble au nom de l'UE sur un sujet déterminé. Nous sommes intéressés par une participation sur les thèmes du profilage et le tirage d'échantillon.

#### **3.2.2 Le contexte administratif français**

La MRCA est une orientation administrative soutenue par la Direction de la Modernisation de l'État. Elle propose d'examiner l'ensemble des obligations d'informations des entreprises. Je rappelle que l'obligation de fourniture d'informations statistiques ne constitue qu'une faible part des obligations administratives. Après cet examen, des chantiers de simplification seront proposés. Nous ne serons probablement pas fortement impactés. Je note toutefois une ambiguïté relative à la mesure de la charge statistique, dont le montant s'élève à 50 millions d'euros. Ce chiffre par rapport à l'ensemble des charges administratives

semble relativement faible. L'enquête annuelle sectorielle prendra en compte la charge représentée par le questionnaire pour les entreprises.

Dans le cadre de la LME, un nouvel indice est créé : l'indice des loyers commerciaux. Il sert à indexer les baux commerciaux des entreprises. Jusqu'à présent, l'indice du coût de la construction (ICC) était retenu. Il est néanmoins devenu coûteux. Le prochain moyen terme constituera le moment opportun pour réviser méthodologiquement l'ICC. Nous changerons ainsi de méthode de calcul.

Je ne reviens par ailleurs ni sur la RGPP, ni sur le rattachement du Sessi à l'Insee. Celui-ci a entraîné des conséquences à court terme pour Resane. Nous devons également, à terme, résoudre le problème de la convergence des systèmes d'informations des deux institutions.

### 3.2.3 Les évolutions dues aux technologies de l'information

J'aborde à présent les TIC. SIRENE a constitué une importante opération de modernisation lors des deux précédents moyens termes. Tout reposait sur la mise en œuvre des échanges électroniques de données. Seuls 5 % des informations nous parviennent encore sous forme papier et peuvent donc être récupérés numériquement ; la marge de progression est donc marginale.

Certains sites de diffusion ont été construits à l'initiative des producteurs et ne sont donc pas toujours cohérents avec le site de diffusion principal de l'Insee : Insee.fr ; l'utilisateur peut en être dérouté. Nous souhaitons donc intervenir pour que chacun se voie rappeler ses responsabilités, c'est à dire transférer la responsabilité de tous les sites de diffusion à la direction de la diffusion.

Enfin, la collecte par internet n'est que partiellement satisfaisante. Toutes les enquêtes ne sont pas consultables *via* Internet, mais pourraient l'être à la fin du prochain moyen terme.

## **3.3 Les principales orientations du moyen terme**

Je souhaite vous présenter les orientations à travers trois points : l'achèvement du précédent moyen terme, les nouveaux investissements en faveur de la statistique infra-annuelle et les enquêtes thématiques.

L'achèvement des investissements passés nous a mobilisés et continuera de le faire à deux titres : la refonte des statistiques structurelles (Resane) et le changement de nomenclature qui nous ont déjà fortement occupés. L'utilisateur en apercevra les résultats dès le début de l'année 2009. Les enquêtes correspondant à ces nouvelles applications seront alors lancées. Durant le moyen terme à venir, un répertoire statistique sera créé, dans le cadre de Resane : il répertoriera les entreprises, les groupes et les réseaux. Par contre, l'amélioration de la diffusion n'est pas encore précisée. Le changement de nomenclature fait l'objet d'un travail depuis trois ans. Le public l'a perçu à travers le basculement de SIRENE. Une vision nouvelle de l'économie sera donc disponible en 2009. Nous respectons ainsi les délais de diffusion. Notez que vous disposerez de chiffres remontant pour certains à la situation de 1993, date à laquelle a eu lieu le précédent changement de nomenclature. D'autre part, nous avons mis en place en 2007 (sur 2006) un codage en double nomenclature pour les statistiques structurelles. Cette année, nous appliquons en effet enfin la NAF Rév. 2. En revanche, la comptabilité générale sera toujours publiée en NAF Rév. 1, avant la transition vers la NAF Rév. 2 prévue au plus tôt en 2010.

Les investissements infra-annuels constituent une orientation découlant du constat en interne de la fragilité de certains indicateurs ou de l'ancienneté des chaînes de calcul permettant de les élaborer. Nous tirerons également des conclusions de la nécessité d'interconnecter les applications du Sessi et de l'Insee. Un investissement informatique important sera donc consenti envers les statistiques de court terme. L'amélioration globale de la qualité ne sera toutefois pas ressentie pleinement par l'utilisateur, car il disposera toujours du même type d'informations qu'auparavant. Les chiffres seront néanmoins plus fiables avec une plus grande cohérence entre les statistiques infra-annuelles et annuelles.

J'aborde enfin les enquêtes thématiques. Sur le document apparaissent les enquêtes obligatoires et les enquêtes dont le lancement doit faire l'objet d'un débat. Les enquêtes obligatoires correspondent à des règlements européens. Elles concernent l'innovation, les technologies d'information et les déchets. En 2010, les enquêtes *ad hoc* du règlement SBS porteront sur le financement des PME. Les enquêtes FATS relatives aux filiales étrangères et au commerce intra-groupes nous conduisent à vous présenter une enquête pilote dans le cadre d'un avis d'opportunité. Ce corpus d'enquêtes obligatoires mobilise l'essentiel de nos moyens.

Deux autres types d'enquêtes doivent être portés à votre connaissance. Le premier type intéresse plus particulièrement les comptes nationaux. Il comprend l'enquête sur la demande de services, l'enquête sur les dépenses de l'immatériel et la connaissance des productions intégrées intra-entreprises. Les autres enquêtes, sectorielles ou intersectorielles, sont traitées par les mêmes équipes. Un problème d'arbitrage se pose donc dans le choix des enquêtes qui seront conduites.

Malgré des problèmes de moyens, l'utilisateur obtiendra le bénéfice des investissements consentis entre 2004 et 2008. L'année 2009 constituera un tournant pour la statistique d'entreprise. De nouvelles séries seront en effet disponibles dès le début de l'année. De plus, nous développerons bientôt le répertoire statistique. Ces changements positifs doivent être nuancés par la grande incertitude pesant sur les enquêtes thématiques. Celles-ci seront conduites en fonction des moyens dont nous disposerons.

### **Jean-Luc BIACABE, CCIP**

J'ai été impressionné par la fresque historique contenue dans le document de Jean-Marc Béguin, ainsi que par ses titres. Ces derniers mettent en exergue des contraintes considérables au détriment des opportunités ; ils rappellent par ailleurs que les orientations sont marquées par des incertitudes sur les moyens. En tant que conjoncturiste, je prévois que le prochain moyen terme devrait être consacré aux prévisions conjoncturelles, puisque le précédent a reposé essentiellement sur les données structurelles. Je suis économiste, et non statisticien. Mon intervention s'appuiera donc sur deux difficultés rencontrées par la statistique d'entreprise. Comment enfermer dans un cadre de statistique nationale des entreprises de plus en plus globalisées ? Comment capturer des objets – les entreprises – qui se recomposent en permanence et à un rythme de plus en plus accéléré ?

Pour illustrer ce problème de mesure, prenons un exemple. Le taux d'autofinancement des entreprises s'élèverait à 51% d'après la comptabilité nationale. Ce chiffre, s'il était avéré, apparaît catastrophique et devrait susciter un émoi général. Ce chiffre renvoie à des périodes économiquement difficiles pour les entreprises. Il signifierait que la situation financière actuelle des entreprises est dramatique. Dans le contexte économique difficile actuel, le fait que le financement des entreprises provienne pour moitié de ressources externes devrait nous alerter. Pourtant, aujourd'hui, ce chiffre n'est pas pris en considération, signe qu'il suscite beaucoup de doutes sur sa réalité. Pour comprendre d'où pourrait venir cette sous-estimation, et en liaison avec nos interrogations du jour sur les statistiques structurelles, on peut évoquer quelques pistes. Le taux d'autofinancement est le rapport entre l'épargne et l'investissement. S'il est sous-estimé, alors l'épargne des entreprises est elle-même sous estimée. Ce constat implique que les entreprises présentes sur le territoire national se voient imputer des charges relevant de leur activité internationale. La part des impôts et des dividendes versés par les entreprises que capte la comptabilité nationale relève ainsi plus de leur activité internationale que nationale. Or, il est aujourd'hui difficile de séparer, dans les comptes d'une entreprise, ce qui relève de son activité franco-française plutôt que de son activité internationale. Indispensable pour les macro-économistes, l'outil de la comptabilité nationale perd ainsi de sa qualité. Le taux de marge reste toutefois un indicateur pertinent. Le taux d'autofinancement est en revanche un indicateur de plus en plus imparfait. Le programme de moyen terme ne prend pas en compte cette problématique. Néanmoins, lorsque Jean-Marc Béguin évoque la mise en place d'un répertoire des unités statistiques, la prise en compte progressive des groupes d'entreprises et le lancement de l'enquête FATS, je suis rassuré sur le fait que cette nouvelle dimension sera progressivement intégrée. A l'avenir, et sans prétendre vouloir rétablir le PNB au détriment du PIB, nous serons davantage confrontés à une déconnection entre la sphère nationale et la réalité des acteurs français débordant de celle-ci.

Ma deuxième question vise à s'interroger sur la permanente recombinaison des entreprises. Je n'aborde pas à nouveau les groupes d'entreprises. Les périmètres seront en effet définis par les activités de profilage, même si des changements sont constatés en permanence. Le tissu se recompose très vite ; il est donc difficile pour la statistique de le suivre. Je souhaite, par exemple, évoquer la démographie d'entreprises, qui soulève des difficultés pour l'établissement de statistiques. Depuis cinq ans, l'économie française est marquée par de nombreuses créations d'entreprises. Elles résultent d'actions des pouvoirs publics depuis 2002. Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, une corrélation est établie entre l'esprit entrepreneurial et la performance macro-économique. Aujourd'hui, nous sommes toutefois dans l'incapacité d'établir un tel lien en France. Une explication serait apportée par la faible production de ces nouvelles entreprises, qui ne s'illustrent bien souvent que par la création de l'emploi de l'entrepreneur. En outre, le document présenté par Jean-Marc Béguin fait part d'un manque de cohérence entre certains indicateurs de court terme et leur pendant en statistique structurelle. Peut-être l'esprit entrepreneurial se traduit-il donc réellement par une performance macro-économique. Actuellement, nous sommes néanmoins incapables de mesurer un tel lien. Je soutiens donc la statistique publique dans l'obtention de moyens supplémentaires pour traiter cette problématique. Les entreprises changent, la statistique d'entreprise doit pouvoir suivre ces changements. J'attends impatiemment les résultats promis par ce document dont aucun point ne suscite de réserves de ma part.

### **Yvonick RENARD, Medef**

Quel service statistique pour les entreprises ? D'un récent sondage de la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises, il ressort que :

- 66 % des Français majeurs ignorent qu'il y a moins de 50 000 entreprises de plus de 100 personnes.
- 54 % ne connaissent pas la part des actions détenues par des intérêts étrangers dans le CAC 40 (environ 40%).
- 65 % méconnaissent le poids des emplois en entreprise (presque 20 millions).
- 82 % sous-estiment la part des richesses nationales produites par les entreprises (80% du PIB).
- 32 % croient même que le chiffre d'affaires c'est le montant des bénéfices.
- 49 % ignorent le taux normal de l'impôt sur les sociétés (1/3)
- 76 % surestiment la part des dividendes qui est de moins de 5 % de la richesse produite par les entreprises.
- 68 % sous-estiment la part des salariés qui est des 2/3 dans la même richesse.
- 67 % oublient qu'un salarié payé 1500 € nets coûte près du double à son entreprise.
- 90 % croient que les cdd ou intérim sont supérieurs à 10 % des effectifs salariés.
- 81 % ne savent pas que plus de 200 000 entreprises se créent annuellement et 70 % d'entre eux ignorent que les 2/3 de ces nouvelles sociétés sont toujours en activité 3 ans après.
- 72 % sont inconscients de la part de l'union européenne dans les exportations des entreprises (70%).

Quel constat affligeant ! Ne serait-ce pas un échec cuisant du système statistique public qui interpelle sérieusement le Cnis ?

### **Jean-Marc BÉGUIN**

Cobaye de ce sondage, on m'avait demandé d'en certifier les réponses. Or j'ai découvert, comme Yvonick Renard, les résultats du sondage dans un article de journal avant même que j'aie fourni la certification des réponses. Ce sondage est à la fois très instructif et partiellement contestable dans la forme des questions.

### **Yvonick RENARD**

Voici plus de 5 ans, le débat de moyen terme avait pourtant permis d'exprimer des besoins concrets :

- Sur la démographie d'entreprise :

Le poids des PME et des groupes reste ignoré dans la comptabilité nationale, les activités secondaires exercées ne sont pas renseignées après 4 ans de retard sur les promesses faites, les

sites internet ne sont toujours pas des établissements identifiés dans Sirène, contrairement à nos filiales à l'étranger, pour mieux les soumettre au contrôle sans doute !

- Sur les échanges entre entreprises :

- Les chiffres de branches diminuent en qualité, les flux internationaux sont menacés par la simplification drastique d'Intrastat ;
- Les échanges inter régionaux restent inconnus alors que des élus se gargarisent de statistiques locales sans aucun sens ;
- Le continuum production/distribution n'est exploré que de façon balbutiante ;
- Le fichier des installations classées n'est toujours pas sirénisé ;
- Les transferts technologiques disparaissent au profit d'une bibliométrie stérile sans que les dépenses d'innovation, les seules qui comptent au plan commercial, ne soient enfin cernées ;
- Les effets du « papy boom » sur les pyramides de l'emploi et des métiers ne sont pas suffisamment anticipés pour une gestion prévisionnelle des compétences efficace ;
- Le crédit interentreprises, pourtant mis à rude épreuve par la crise financière et bancaire, n'est toujours pas bien appréhendé ;
- Les règles comptables brouillent un peu plus les synthèses économiques où la consolidation accroît le brouillard ;
- Les données sur les produits sont marquées par l'âge de la prodstat ! (sic cf courrier des statistiques).

Que faire pour redresser la barre aux yeux des entreprises dans le prochain moyen terme 2009-2013 ?

Les statistiques publiques doivent se rapprocher de la connaissance des marchés, notion qui aurait dû régir selon les règles de gouvernance de l'assurance-qualité connues de longue date, l'évolution du système. En effet ce qu'il faut produire prime sur les conditions de l'activité, sauf à le diriger vers la faillite du marché unique, politique européenne pourtant toujours en vigueur !

Les entreprises comme les comptes nationaux requièrent des chiffres sur les biens et les services marchands, sur les flux depuis les établissements jusqu'à la conquête des cibles d'exportation, sur le financement de leurs investissements industriels et commerciaux, sur les prix de vente et les coûts de revient...

Afin de satisfaire ces besoins permanents des entreprises, la méthode est connue :

- Même si ce débat paraît tardif au vu du calendrier européen, il semble préférable que les statisticiens de l'État français qui travaillent sur les projets de règlements communautaires aient de façon précoce les consultations indispensables avec les forces vives de la nation, consultations faute desquelles leur représentativité reste plus que contestable, les réunions du Cris restant souvent trop superficielles et espacées.
- Les besoins des entreprises supposent des sources compatibles et inter opérables aux niveaux régional, national et européen, et qui soient accessibles sans rétention, aux partenaires sociaux, non pas seulement aux pouvoirs publics, par exemple l'EAE en Naf rev. 2 sur 2007.
- Les entreprises, soucieuses de protéger le secret des affaires, demeurent résolument hostiles au développement d'outils publics, telles que les enquêtes d'impact, permettant de façon non concurrentielle de connaître précisément le détail organisationnel de leurs activités, les plus grandes d'entre elles souvent cotées sont d'ailleurs désireuses de donner moins d'informations et ce, selon des échéances moins fréquentes.
- Les indicateurs statistiques ne doivent pas exciter la volatilité ou l'exubérance à court terme, ni engendrer de nouveaux risques, mais aider la sphère financière, particulièrement sujette à l'auto-excitation, à se doter d'éléments stabilisateurs.

- Comme les macro-économistes qui ne perçoivent pas l'intérêt crucial à analyser l'agencement interne des groupes de sociétés, les entreprises invitent les chercheurs à leur trouver les produits, biens et services de demain, plutôt que de sombrer dans une curiosité asymétrique handicapante.
- La concertation sincère reste la seule voie d'amélioration réelle et profonde de l'adéquation aux besoins collectifs sur les entreprises. Les syndicats et fédérations sectoriels sont assurément des interlocuteurs fort utiles pour les statisticiens, à condition qu'ils les entendent et les écoutent. Notamment dans le changement à venir de la base 2005 pour les indicateurs de court terme, il importe de ne pas accroître l'asynchronisme, cette grave maladie statistique, avec des ajustements, calages et autres cache-misère économétriques !
- Si le système statistique public a par ailleurs mal géré sa propre pyramide des âges, ce n'est pas aux entreprises d'en subir les conséquences car leurs besoins permanents perdurent et in fine ce qui compte, c'est l'information statistique produite et non pas le lieu de sa production : le comble serait le recours à une sous-traitance hors du cadre développé depuis 1951 avec les organismes professionnels agréés dont l'expertise reste irremplaçable !

En 2003, je vous appelais déjà à une rénovation « soft » de la statistique d'entreprise.

Aujourd'hui, je vous demande d'éviter de la rendre « hard » :

- "h" comme hétérodoxe quant à l'esprit marketing, voire hérétique au plan de l'assurance qualité,
- "a" comme autoritaire car dirigiste, à la limite d'anticapitaliste,
- "r" comme réductrice pour la connaissance des marchés, voire régressive par rapport à la mondialisation,
- "d" comme dommageable, voire même destructrice pour l'information microéconomique de branche.

### **Jean-Marc BÉGUIN**

Je n'ai pu noter l'ensemble des remarques apportées par Yvonick Renard. Certains points méritent néanmoins d'être débattus. « L'autoritarisme » est une notion se prêtant à des polémiques sans fins. En revanche, la présence d'activités secondaires dans SIRENE constitue un sujet sur lequel je suis disposé à revenir. Par ailleurs, je ne vois aucun obstacle à des réunions plus fréquentes du Cnis avec les représentants des entreprises. Toutefois, je rappelle que vous avez le défaut de ne représenter que vous-même. Vous et moi désirons obtenir des chiffres, sans que les acteurs les fournissant y soient systématiquement favorables. Cela représente en effet un coût pour eux. Les problèmes sont donc complexes et ne doivent donc pas être simplifiés à l'extrême. Néanmoins, je suis prêt à débattre de certains sujets.

Les deux points centraux abordés par Jean-Luc Biacabe constituent de vraies questions, auxquelles nous tentons bien évidemment de répondre.

Le premier sujet est celui de la prise en compte par la statistique nationale d'entreprises toujours plus globalisées. Il renvoie aux propos tenus au début de mon exposé. Il conviendrait en effet de disposer d'un « gouvernement mondial de la statistique », dans lequel les profilages s'effectueraient au niveau européen au minimum. En effet, nous n'avons pas réussi à influencer EUROSTAT de manière déterminante. L'élaboration d'un fichier européen des groupes (EGR) constitue un projet, que je qualifie volontiers de pharaonique. L'EGR aurait pu constituer le cadre de l'harmonisation des statistiques nationales. Néanmoins, les débats n'ont pu être très productifs : en effet, la discussion a essentiellement porté sur les aspects juridiques de l'échange de données entre pays et/ou leurs banques centrales, et non sur la problématique de la recombinaison permanente des groupes. L'identification d'un groupe par un numéro implique une réflexion sur la continuité et donc l'unité des groupes. Toutefois, nul ne semble se préoccuper de cette question, pourtant nécessaire à la constitution de l'EGR. Ainsi, les problèmes conceptuels n'ont pas été soulevés préalablement à la création de ce fichier. De plus, le projet m'apparaît pharaonique car EUROSTAT réclame la transmission des informations individuelles relatives à chaque

filiale, notamment les chiffres d'affaires. De telles informations ne présentent aucun intérêt. De surcroît, aucun débat n'a eu lieu. Toutefois, les pays ont pris conscience de la nécessité du cadre européen voire mondial pour traiter de telles problématiques. Néanmoins, j'estime que les moyens sont insuffisants. Certains aspects semblent toutefois positifs. Les réflexions sur le profilage, les ESSnets, font l'objet d'un réel intérêt des pays européens, y compris de la part des pays auparavant les plus réticents. L'exemple allemand est révélateur. Embarrassés par leur structure fédérale, les Allemands suivent avec intérêt le travail commun sur les statistiques, alors que chacun de leur *Länder* est chargé de la collecte de l'information statistique.

### **Edouard SALUSTRO**

Je souhaite indiquer à Jean-Luc Biacabe que la perspective qu'il évoque devrait impliquer un rapprochement entre l'appareil statistique, l'appareil de régulation et l'appareil de normalisation mondiale. Les normalisateurs apportent en effet des définitions complémentaires. La crise actuelle montre que les institutions doivent être rapprochées.

### **Jean-Marc BÉGUIN**

Je ne peux affirmer que nous disposons des moyens permettant d'atteindre nos objectifs. Nous devons mener nos actions de profilage des groupes avec des personnels en nombre insuffisant, alors que de nombreux cadres seraient nécessaires pour rencontrer les représentants de haut niveau des entreprises. Certes, la statistique doit changer, mais les moyens mis à notre disposition doivent être renforcés. Malheureusement, nous ne prenons pas la totalité des décisions nous impactant.

Le problème de cohérence entre les statistiques annuelles et infra-annuelles, également abordé par J.L. Biacabe, résulte non seulement de problèmes informatiques, mais également de carences conceptuelles. Celles-ci ne concernent pas l'industrie, mais le secteur tertiaire. Les chiffres relatifs aux productions commerciales et de services sont liés aux chiffres d'affaires. Ces derniers sont suivis grâce à des informations administratives, les déclarations de TVA. Nous reconstituons ainsi le chiffre d'affaires de l'entreprise. Or les chaînes informatiques ne définissent pas de niveaux de chiffres d'affaires, mais des variations. Afin de les mesurer, nous calculons l'évolution entre deux chiffres d'affaires annuels consécutifs d'entreprises dont l'existence sur ces deux années est avérée. Les indicateurs infra-annuels ne sont donc pas influencés par la démographie d'entreprise. Inversement, la statistique structurelle permet de récupérer des informations exhaustives auprès des sources administratives, qui elles prennent donc en compte la démographie d'entreprises. Le problème, non élucidé, consiste en l'adaptation des comptes trimestriels en fonction des comptes annuels. Cette dérive récente doit cesser. Le phénomène de créations d'entreprises évoqué par Jean-Luc Biacabe est significatif depuis 2004. Il joue un rôle durant deux ans, durée devant être mise en perspective avec des équations estimées sur une période oscillant entre 15 et 20 ans. Je suis donc persuadé que le phénomène aura désormais l'effet inverse. Ainsi, nous assisterons probablement à une forte destruction d'entreprises dans le solde global annuel ; les destructions seront plus nombreuses que les créations. Les indicateurs infra-annuels pourraient donc être désormais plus optimistes que les résultats de la comptabilité annuelle. Sur le plan conceptuel, il conviendrait alors de réfléchir à l'élaboration d'indicateurs prenant en compte la démographie d'entreprise.

## **Débat**

### **Gilles GAUTIER**

Vous avez évoqué le rapprochement entre les services. N'oubliez pas un partenaire : les organisations professionnelles patronales. Celles-ci ont conduit un travail exemplaire de collecte d'informations économiques auprès d'entreprises. J'estime donc que l'instruction du dossier implique des discussions entre l'Insee et les organisations professionnelles. Leur absence est regrettable, surtout au vu des messages délivrés lors des réunions préparatoires.

### **François VINCENT, CFE-CGC, membre du Cnis**

Je juge utile de rappeler que les statistiques ne font pas l'économie. Cette dernière est une science imparfaite et doit composer avec des statistiques imparfaites. La crise illustrera les incertitudes pesant sur de nombreuses données fondamentales. Il convient dès lors de se tourner vers une économie « durable », analysée par des indicateurs de bien-être. L'Insee devrait réfléchir à élargir le champ de ses indicateurs économiques.

Par ailleurs, la notion de « groupe » est nouvelle et doit être approfondie. Les défaillances d'entreprises sont identifiables ; pourrait-il en être de même pour les défaillances de groupes ? Serait-il possible de constater et d'expliquer la disparition de groupes ? Nous sommes tous conscients que les groupes se métamorphosent très vite. De plus, une entreprise peut changer de groupe. Alors que les groupes sont mondiaux, il convient d'inviter des économistes de l'OCDE ou d'autres institutions pour nous expliquer ces enjeux. Cette réflexion doit être poursuivie jusqu'à ce que nous comprenions les tenants et les aboutissants de cette problématique.

### **Edouard SALUSTRO**

Je reviens sur la démographie des groupes. Un état-civil des entreprises et des groupes cotés est possible. En effet, l'Autorité des Marchés Financiers, parce qu'elle les contrôle régulièrement, a une connaissance approfondie de ces groupes. Il convient donc de rapprocher les différentes institutions qui, comme l'AMF, disposent d'informations complémentaires.

### **Yvonick RENARD**

Les concepts doivent converger, les outils doivent tendre vers l'interopérabilité. Un conflit de finalité se pose néanmoins. La statistique n'a pas pour but de contrôler ni fiscalement, ni financièrement, ni industriellement les entreprises.

### **Jean-Luc BIACABE**

Le besoin de suivi longitudinal des entreprises est fort. Le groupe de travail sur les entreprises de taille intermédiaire a montré que 200 entreprises de plus de 5 000 salariés et 4 000 ETI<sup>6</sup> sont présentes en France. Ce dernier chiffre est stable dans le temps. Nous ignorons cependant les réalités que masquent ces chiffres. Certaines ETI pourraient avoir été absorbées par de grands groupes, tandis que des PME seraient devenues des ETI.

### **Jean-Marc BÉGUIN**

Des travaux approfondis ont été conduits sur ce sujet par Claude Picart. Par ailleurs, je réponds à François Vincent que la démographie de groupe est parfaitement envisageable. Il convient néanmoins de disposer de variables complémentaires afin de distinguer les grands groupes des petits, distinction que ne peut prendre en compte seule la démographie de groupe.

Aucune réflexion à l'échelle internationale n'a été menée relativement à la continuité des groupes. Nous sommes toutefois prêts à en discuter, sur la base de concepts que nous avons élaborés.

### **Emmanuel RAULIN, Insee**

Je souhaite aborder la question des objets – les entreprises – se recomposant en permanence. Les propos tenus par Jean-Marc Béguin n'ont pas consisté à indiquer que nos statistiques seront fondées sur les groupes, mais que les entreprises seront redéfinies au sein de groupes. Au sein des groupes, les

---

<sup>6</sup> Entreprise de taille intermédiaire soit en première approximation entre 250 et 5000 salariés (il existe aussi des conditions sur le chiffre d'affaires et sur le total de bilan).

entreprises sont assimilables aux directions opérationnelles du groupe. Par exemple, le groupe Saint-Gobain dispose des mêmes cinq entreprises depuis plus de dix ans. Aucun problème ne se pose dans le suivi des cinq entreprises de Saint-Gobain. Nos statistiques montrent que les branches opérationnelles sont plus stables que les sociétés juridiques elles-mêmes. Sachez que des grands groupes automobiles français ont restructuré leurs sociétés juridiques en leur sein, et que ces restructurations nous ont posé des problèmes. En effet, le chiffre d'affaires, la production et les achats de ces constructeurs automobiles ont été multipliés par plus de trois au début des années 2000. Les évolutions proposées par l'Insee devraient donc nous aider, à l'avenir, à résoudre ces problèmes.

Enfin, je souhaite aborder l'autre point que vous avez mentionné, la capture d'entreprises globalisées par un cadre de statistique nationale. L'Insee est bien conscient de ce problème. La seule réponse valide devrait être une nouvelle réflexion de la comptabilité nationale. Une nouvelle grille de lecture nous permettrait en effet de comprendre comment des entreprises nationales interviennent globalement dans le monde. Je considère que son élaboration n'est pas du ressort des statisticiens d'entreprises.

Pour répondre à l'intervention d'Yvonick Renard, je rappelle que la statistique d'entreprise n'est pas au service des seules entreprises, mais de la société dans son ensemble et des décideurs nationaux, dont les entreprises ne constituent que l'une des entités.

### **Edouard SALUSTRO**

Ayant participé à la normalisation comptable, j'estime que le problème posé par la crise actuelle laisse à penser que les normes ont été établies au bénéfice des investisseurs. Il conviendrait au contraire que les normes soient établies à l'intention de l'ensemble des opérateurs. Je partage donc l'avis d'Emmanuel Raulin : la statistique est destinée à l'ensemble des acteurs. Aucune partie ne doit tenter de l'instrumentaliser.

### **Jean-Marie ROUX**

Je souhaite faire part de l'appréciation de la CGT sur le programme de moyen terme qui nous est proposé. La CGT a apprécié l'intérêt et la qualité du rapport qui lui a été soumis. Il est toutefois embarrassant que le moyen terme soit conçu comme le moyen terme de la direction des statistiques d'entreprises, et non comme le moyen terme de la statistique publique du système productif. Nous approuvons cependant les orientations tracées par ce projet de moyen-terme. Plusieurs inquiétudes nous animent, dont je n'évoquerai que la principale : le sort réservé aux enquêtes thématiques. Nombre d'entre elles, excepté celles rendues obligatoires par les règlements communautaires, seront en effet sacrifiées, faute de moyens financiers. Ainsi, si des besoins surviennent lors de ce moyen terme, il faudra attendre le prochain pour s'en préoccuper. Nous pensons donc que le Cnis doit donc réclamer les moyens qualitatifs et quantitatifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission, sans attendre 2014.

## **IV. Propositions d'avis sur le moyen terme**

*L'ensemble des projets d'avis présentés a été adopté et figure en annexe.*

## V. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes

### 1. Enquête expérimentale trimestrielle sur les ressources en transmissions hydrauliques et pneumatiques

#### Thibaud de VERICOURT, ARTEMA

Je représente ARTEMA, un syndicat de composants mécaniques. 25 000 salariés sont représentés. En outre, le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 3,5 milliards d'euros.

L'enquête qui vous est proposée concerne uniquement le secteur des transmissions hydrauliques et pneumatiques, dont le chiffre d'affaires est de 1,2 milliard d'euros. De petites entreprises ainsi que de grandes entreprises multinationales composent le secteur.

Nous disposons d'une expérience significative de la statistique depuis plusieurs années. Cette statistique est orientée vers la production. Des données sont également disponibles sur les importations revendues en l'état. L'idée du projet d'enquête est donc de clarifier l'état du marché grâce aux données relatives à la production et à l'importation. La partie marché est historiquement la plus faible : en effet, la décomposition des fonctions de l'entreprise ont conduit à la multiplication des natures de nos interlocuteurs. Nous avons développé des outils de connaissance au sein des entreprises ; il nous est demandé de poursuivre nos enquêtes sur les marchés. Les entreprises réclament des données sur les composants mécaniques, souvent mal identifiés. Le marché des produits et l'évolution du marché de leurs clients doivent donc être connus. Nous devrions profiter de la nouvelle enquête annuelle de production (EAP) pour mieux appréhender cette évolution : la production des clients constitue notre marché. En revanche, nos produits consistent en la simple juxtaposition des produits et des importations. Profitant de la création de l'EAP, il semble intéressant de poser une demande d'opportunité afin de créer une enquête marché, semblable à la précédente enquête de production, dès le mois de janvier 2009.

### 2. Enquête expérimentale trimestrielle sur l'offre de moteurs thermiques hors automobile et aéronautique

#### Yvonick RENARD, FIM-Energétique

Le secteur des moteurs thermiques, hors applications automobile et aéronautique, connaît les mêmes soucis avec l'ensemble des opérateurs du marché intérieur : les fabricants, les importateurs et les distributeurs. Nous exprimons un besoin de connaissance de l'ensemble des ressources présentées sur le marché. Les contraintes liées au changement climatique nous poussent à rendre ces moteurs moins polluants et à les adapter à la consommation d'autres types de carburants. Nous voulons donc suivre ce sujet. Notre secteur concerne des composants : nous avons donc besoin d'un suivi infra-annuel. Les mouvements de stocks sont considérables. De fortes variations conjoncturelles sont enregistrées. Nous peinons donc à suivre les évolutions. Ainsi, nous souhaitons lancer une expérimentation durant un an d'une enquête de cette nature avec l'ensemble des opérateurs et de leurs organisations professionnelles, afin d'en percevoir les apports de connaissances.

Dans cet esprit, je demande un avis d'opportunité favorable.

#### Jean-Marc BÉGUIN

Je souhaite rappeler les apports de la formation « Industrie », auprès de laquelle vous avez déjà présenté des enquêtes industrielles de produits. Vos deux demandes ne se situent plus dans le seul cadre de suivi de la production. La meilleure connaissance des marchés constitue une demande récurrente de votre part depuis plusieurs années. Celle-ci implique une meilleure connaissance de la production, ainsi que des données relatives aux parts des exportations et des importations dans la production. Les producteurs et

les importateurs doivent être simultanément interrogés, sans que ceux-ci soient membres de vos propres syndicats ou qu'ils obéissent aux mêmes logiques économiques. Je suis entièrement d'accord avec le cadre d'une expérimentation. L'obtention d'un label d'intérêt général commun avec l'administration est un travail sensé auquel nous participerions. En revanche, si vous effectuez seuls ce travail, en enquêtant auprès de vos adhérents, vous n'avez nul besoin de vous exprimer ici. Votre demande auprès de la statistique publique nécessite la restitution publique de l'information et entraîne une expérience partagée avec nous sur l'efficacité du dispositif. Sous réserve de nous situer dans ce cadre, je suis favorable à l'examen de votre demande même si la connaissance infra-annuelle ne nous apportera pas beaucoup à nous statisticiens publics.

#### **Thibaud de VERICOURT**

L'expérience retirée des enquêtes annuelles démontre la complexité de la situation. Je rappelle ainsi les fortes variations conjoncturelles que nous enregistrons durant l'année.

#### **Christophe TERRIER, Cnis**

En tant que rapporteur du label, je souhaite que nous décidions si le label est d'intérêt général. Nous débattons ensuite sur le fond du dossier. Jean-Marc Béguin l'a rappelé : il n'est pas clarifié. La définition statistique des opérateurs significatifs n'est pas établie. La mention « Service producteur Insee - application de l'article 4 de la loi 51 » me conduit à demander à Jean-Marc Béguin si ce cadre est le nôtre. Seule une réponse positive à cette question n'entraîne aucun problème juridique.

#### **Jean-Marc BÉGUIN**

J'accepte l'expérimentation, car j'estime que nous saurons résoudre les problèmes qui se poseront. Si l'application de la charte statistique devenait impossible, il serait mis fin à l'expérimentation.

#### **Christophe TERRIER, Cnis**

Il est formellement indiqué « exploitation et diffusion des résultats retour vers les entreprises ». Il n'est en revanche mentionné nulle part « diffusion publique des résultats ». Il est évident que les résultats de la statistique publique doivent être publics, surtout si la dimension de l'intérêt général est présente.

#### **Jean-Marc BÉGUIN**

La version finale de la fiche devra donc être révisée, afin que soit précisé le fait que les résultats ne sont pas réservés aux adhérents.

Les deux demandes d'avis d'opportunité sont donc acceptées, si les réserves précédemment indiquées relatives au caractère public et au champ sont prises en considération. En outre, il conviendra que le champ du label soit précisé. Un champ de statistiques publiques ne peut être défini comme étant « nous souhaitons réaliser une enquête auprès des 72 entreprises suivantes ». Ces deux réserves doivent conduire à des améliorations de la fiche. Je serais ensuite disposé à accorder l'opportunité pour une durée d'un an, dans le cadre d'une expérimentation.

### **3. Enquête pilote européenne outward FATS**

#### **Emmanuel RAULIN**

En 2007, l'UE a adopté un nouveau règlement statistique sur le suivi des filiales étrangères de groupes avec les deux volets inward et outward. Les volets inward et outward visent respectivement à suivre l'activité économique des filiales françaises de groupes étrangers et l'activité économique des filiales étrangères de groupes français. L'objectif final est d'améliorer la connaissance de la mondialisation de l'économie en Europe. Ces deux règlements ont été appliqués l'an dernier. Les États membres doivent

transmettre des données relatives aux deux volets. Le volet inward concerne des entreprises que nous suivons depuis fort longtemps. Le volet outward accuse en revanche un manque d'expérience. Seules trois variables font l'objet d'une transmission obligatoire dès l'adoption de ce règlement : le nombre de filiales que le groupe possède hors de l'UE, les effectifs salariés de ces filiales hors UE et les chiffres d'affaires de ces filiales hors UE.

Ce règlement inclut un article relatif au lancement d'enquêtes de faisabilité dans les différents États membre de l'UE visant à connaître les modalités de l'extension des volets inward et outward à d'autres variables. Un avis d'opportunité relatif au volet inward a déjà été demandé un an plus tôt. Cette enquête de faisabilité est donc en cours de réalisation en France. Nous demandons aujourd'hui l'avis d'opportunité pour l'enquête de faisabilité relative au suivi d'autres variables du volet outward. Les frais de personnel, la valeur ajoutée, l'investissement et les échanges extérieurs de biens et services, dont la part intra-groupe, constituent ces autres variables. Je précise que cette enquête ne sera réalisée qu'une seule fois. Après considération des enquêtes de faisabilité réalisées dans les États membres, le parlement européen et le conseil des ministres trancheront sur la nécessité d'élargir le volet outward.

La cible de cette enquête inclut l'ensemble des groupes français possédant des filiales hors UE. A titre d'information, 1 500 groupes français possèdent des filiales en dehors de l'UE. Le nombre de ces filiales s'élève à 8 000. Les activités agricoles ne seront pas incluses dans le champ de cette enquête de faisabilité. L'enquête est exhaustive : nous nous adressons aux 1 500 sièges de groupes français en France. En effet, il a été préférable de tous les prendre en compte. L'enquête se déroulera durant le deuxième trimestre 2009. Enfin, les résultats ne pourront être publiés avec certitude car il s'agit d'une enquête de faisabilité.

**Edouard SALUSTRO**

Est-ce la première expérience ?

**Emmanuel RAULIN**

Les nouvelles variables du volet outward constituent effectivement une première expérience. Le règlement outward FATS est d'ores et déjà adopté et nous oblige à transmettre annuellement trois variables : le nombre de filiales des groupes français hors UE, les effectifs salariés et le chiffre d'affaires.

**Edouard SALUSTRO**

Quelle est la nature des 1 500 groupes que vous avez évoqués ?

**Emmanuel RAULIN**

Ces groupes possèdent au moins une filiale hors UE.

**Edouard SALUSTRO**

Quelle que soit leur taille et leur statut eu égard à la cotation ?

**Emmanuel RAULIN**

Effectivement.

**Jean-Marie ROUX**

Comment doivent être considérées des filiales de filiales françaises de groupes étrangers, comme IBM France par exemple ?

**Emmanuel RAULIN**

La question est de savoir si IBM France est considéré comme un groupe français ou américain. Je ne saurais le dire. Ce problème existe. Je rappelle néanmoins que les filiales des groupes français constituent la cible de l'enquête.

**Jean-Marie ROUX**

D'autre part, je souhaiterais savoir si les groupes bancaires sont inclus dans l'enquête ?

**Emmanuel RAULIN**

Les filiales bancaires hors UE des groupes français sont incluses.

**Jean-Marie ROUX**

Enfin, prenez-vous en compte l'ensemble des filiales, y compris indirectes ?

**Emmanuel RAULIN**

Oui, bien sûr : les filiales et sous-filiales sont prises en considération.

**Yvonick RENARD**

Le MEDEF est en faveur de cette enquête pilote. Est-il envisageable que la DGTPE suspende son enquête ?

**Jean-Marc BÉGUIN**

Cette enquête vise à remplacer les dispositifs existants, dont en effet l'ex-dispositif de la DREE et le dispositif de la Banque de France. L'idée est d'interroger les groupes en France afin de couvrir un champ de manière beaucoup plus exhaustive.

**Gérard KREMER, Banque de France**

La Banque de France réalise une enquête visant à collecter des données UE et hors UE. La suppression de notre propre collecte n'est pas induite logiquement par le champ de votre propre enquête. En effet, nos données sont essentiellement intra UE alors que votre enquête concerne les filiales hors UE. D'autres raisons nous poussent cependant à suspendre notre collecte. Celle-ci est en effet devenue inutile, pour d'autres raisons.

**Emmanuel RAULIN**

Seules les filiales hors UE sont prises en compte dans le règlement outward FATS. En effet, le volet inward FATS donne obligation à chaque État membre de décrire l'activité économique des filiales nationales de groupes étrangers. Les filiales par exemple allemandes de groupes français seront suivies par les Allemands dans le cadre du volet inward FATS.

Par ailleurs, tout comme pour l'enquête de faisabilité du volet inward FATS, la Banque de France sera associée, autant que possible, à cette enquête que nous mènerons en 2009. Un accord relatif au volet inward FATS a été conclu entre la Banque de France et l'Insee. Nous étudierons l'intérêt d'une coopération relative au secteur bancaire.

**Gérard KREMER**

Le second point que vous évoquez concerne la balance des paiements et les positions extérieures. Il apparaît donc logique que les statistiques hors UE s'y intéressent. Toutefois, l'intérêt que présenterait votre enquête pour capter d'autres variables, notamment celles calculant les bénéfices réinvestis, ne nous concerne pas en raison du caractère hors UE de l'enquête.

**Emmanuel RAULIN**

Je comprends votre point de vue. Ma présentation dans le cadre de demande d'opportunité découle directement des obligations émises par l'UE. Visons-nous exclusivement à remplir nos obligations européennes, ou décidons nous que, dans le cadre du volet français du règlement FATS outward, nous nous intéressons aux filiales européennes des groupes français ? Je ne peux me prévaloir du règlement outward FATS dans ce dernier cas.

**Jean-Marc BÉGUIN**

En termes de demande d'opportunité, l'extension du champ de l'enquête peut être déclarée conformément au souhait de notre assemblée. Lors de la constitution du questionnaire, et avant le passage au label, il conviendra d'ajouter des variables n'étant pas indiquées par le règlement européen. Cet ajout serait effectué pour satisfaire des besoins strictement français. Le champ de l'enquête s'élargirait alors ; nous avons tout intérêt à l'intégrer à l'avis d'opportunité.

**Emmanuel RAULIN**

Dans ce cas, cette opération ne doit plus porter le nom de volet outward FATS. Il convient de lui donner un autre nom.

**Edouard SALUSTRO**

Nous approuvons cette enquête pilote. Il reste à examiner les autres enquêtes mentionnées à l'ordre du jour : « observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises », « Innovation CIS 2008 » et « la production de déchets non dangereux dans l'industrie ».

**Christophe TERRIER**

Nous procédons à cet examen afin de vérifier la persistance de l'utilité de ces enquêtes. La fiche relative aux prix n'appelle pas de remarques. Je conçois qu'elle affiche de bons résultats et qu'elle soit maintenue. En revanche, le point 16 relatif aux contraintes imposées à l'enquête nécessite l'ajout d'une donnée relative à la durée de remplissage. Il est important d'y procéder afin de connaître le poids de la charge qui pèse. Le point 19 relatif aux moyens devra également être complété.

Concernant l'enquête du Sessi sur l'innovation, dans le point 13 intitulé « diffusion des résultats », nous découvrons que le choix de l'alignement sur les questionnaires et recommandations méthodologiques communautaires permettra de comparer des données nationales. Cet alignement est-il mis en place depuis 10 ans ou sera-t-il effectif prochainement ? La question est de savoir si l'enquête demeure la même ou si elle sera changée. Cette ambiguïté doit être levée.

Enfin, je comprends qu'aucun changement ne soit apporté à la dernière enquête dans la mesure où elle ne pose pas de problèmes.

**Jean-Philippe GROUTHIER, Sessi**

Concernant l'innovation, nous procéderons aux rectifications. L'enquête relative à la production de déchets non dangereux est la réédition de l'enquête menée deux ans auparavant, à deux compléments

près. D'une part, nous avons ajouté la catégorie des déchets organiques à la liste des déchets observés. D'autre part, en termes d'opportunité, cette enquête permettra à l'ADEME de produire des indicateurs fixant les objectifs de gestion des déchets prévue dans la loi « Grenelle 1 ». Ce point complète donc l'enquête menée il y a deux ans dont l'objectif était de répondre au règlement européen quant à la gestion des déchets.

### **Yvonick RENARD**

Sur l'innovation, nous avons toujours soutenu cette enquête thématique. Nous pensons qu'elle demeure opportune. Toutefois, nous ne pouvons toujours pas chiffrer, en France, les dépenses d'innovation. Celles-ci n'ont aucun rapport avec la R&D. Ce point est très important. Je vous remercie d'introduire une question relative aux dépenses d'innovation.

### **Jean-Philippe GROUTHIER**

Il faut savoir que les dépenses de R&D, les indicateurs relatifs à la part du chiffre d'affaires en produits innovants sont des chiffres très difficiles à obtenir car les entreprises ont des difficultés à les évaluer.

### **Caroline CAVADINI, ministère de l'outre-mer**

Je constate que l'enquête relative aux prix de l'industrie couvre les DOM. Qu'en est-il des deux autres enquêtes ?

### **Jean-Marc BÉGUIN**

Réglementairement, les enquêtes dont le champ est la France couvrent les DOM.

### **Edouard SALUSTRO**

Compte-tenu des remarques, les trois enquêtes sont prolongées sur une durée de cinq ans.

## **Conclusion**

### **Edouard SALUSTRO**

Les échanges de l'après-midi furent studieux. Des investissements importants ont été réalisés ces cinq dernières années. Même si les attentes ne sont pas toujours au rendez-vous, je considère que nous allons dans le bon sens. Des changements importants sont imminents, notamment pour la nomenclature. Par conséquent, je crois que des progrès des statistiques à l'échelle européenne seront prochainement réalisés.

Les débats de cette réunion confirment que des progrès ont été réalisés. Les statisticiens et les utilisateurs se comprennent toujours davantage. Notre corps statistique est l'un des meilleurs au monde. Il subsiste toutefois un écart entre les producteurs et les utilisateurs, ainsi qu'entre l'Insee, le Cnis et d'autres institutions. J'ai été très intéressé par la relation avec la Banque de France. Une telle collaboration optimise la force de notre pays dans la recherche d'informations dont les entreprises et les citoyens ont besoin. Ce besoin d'informations est d'autant plus crucial que la rumeur pourrait remplacer l'information. Des erreurs de décision doivent donc être évitées. Ainsi, le rôle qui nous incombe est hautement civique.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES et PRÉSENTÉS EN SÉANCE

---

**DOCUMENTS PRÉPARATOIRES :**

- Fiches descriptives des enquêtes présentées

**DOCUMENTS PRÉSENTÉS EN SÉANCE :**

- une note de présentation des orientations 2009-2013 pour la statistique d'entreprise, élaborée par le directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee, M. Jean-Marc Béguin, également rapporteur de cette inter formation,

- une note sur les décisions prises par le comité de direction de l'Insee pour faire suite aux recommandations du groupe de travail Cnis sur "les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes",

- les fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité.

Tous les documents de la rencontre « Inter Formation « Statistiques d'Entreprises » sont disponibles sur le site : <http://www.cnis.fr>, à la rubrique Agenda.

---

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

### **Enquêtes présentées pour avis d'opportunité**

- Enquête expérimentale sur les ressources en transmissions hydrauliques et pneumatiques .....34
- Enquête expérimentale sur les ressources en moteurs thermiques .....35
- Enquête pilote européenne sur l'activité à l'étranger des groupes français .....36
- Enquête Observation des Prix de l'Industrie et des Services aux Entreprises .....37
- Enquête communautaire sur l'innovation .....38
- Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie .....39

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### *Enquête expérimentale sur les ressources en transmissions hydrauliques et pneumatiques*

---

Programme : 2009  
Émetteur : Insee

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2008, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête trimestrielle sur l'offre en composants et systèmes oléo hydrauliques et pneumatiques présentée par l'Insee et dont la réalisation sera confiée à l'Association des Roulements, des Transmissions, de l'Étanchéité et de la Mécatronique Associée (Artema).

Cette enquête vise à poursuivre l'enquête trimestrielle de branche correspondante qui était menée depuis de nombreuses années en partenariat avec le Sessi dans le cadre de la Charte de qualité.

L'objectif est de continuer à disposer trimestriellement de données détaillées dans cette branche à un niveau PRODFRA. L'objectif est de suivre principalement le chiffre d'affaires livré sur le territoire national afin de mieux appréhender le total des ressources par grands segments de produits en composants et systèmes de transmission oléo hydrauliques et pneumatiques.

Les enquêtes sont réalisées en France métropolitaine par Artema auprès de l'ensemble des entreprises productrices ou importatrices de produits figurant dans la liste définissant le champ de l'enquête, ce qui représente environ 60 entreprises a priori. Conformément aux dispositions de la loi de 1951, les entreprises interrogées pourront choisir l'option d'adresser leur réponse directement à l'Insee.

Les résultats sont diffusés par Artema vers les entreprises de la profession et par son Comité Européen CETOP. Ils devront être rendus publics.

L'inter-formation demande que le champ soit défini de façon très précise afin que les résultats de cette enquête puissent s'intégrer de façon cohérente dans l'ensemble des statistiques publiques. Ces précisions devront être apportées dans le dossier qui sera présenté au Comité du label. Elle demande également que les résultats soient rendus plus largement publics selon des modalités concrètes qui seront présentées au Comité du label.

Sous ces réserves, l'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable pour un an** à cette enquête expérimentale.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### *Enquête expérimentale sur les ressources en moteurs thermiques*

---

Programme : 2009  
Émetteur : Insee

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2008, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête trimestrielle sur l'offre de moteurs thermiques hors automobile et aéronautique présentée par l'Insee et dont la réalisation sera confiée à FIM-ÉNERGÉTIQUE.

Cette enquête vise à poursuivre, en l'élargissant, l'enquête trimestrielle de branche correspondante qui était menée depuis de nombreuses années en partenariat avec le Sessi dans le cadre de la Charte de qualité.

L'objectif est de continuer à disposer trimestriellement de données détaillées dans cette branche à un niveau PRODFRA. Par rapport à l'enquête précédente qui ne portait que sur les moteurs thermiques fabriqués en France, il est proposé d'élargir le champ en prenant en compte les moteurs importés. L'objectif est de suivre l'ensemble des quantités livrées afin de mieux appréhender le total des ressources en moteurs thermiques selon leur puissance et les applications potentielles qui les utilisent par incorporation ou en immobilisation, ces deux usages étant différenciés dans la Comptabilité nationale.

Les thèmes abordés visent les marchés hors automobile et aéronautique puisque ces débouchés sont classés sous d'autres activités par les nomenclatures, sachant que les cas limites (notamment les pièces de rechange et les moteurs usagés) seront examinés avec attention. En plus des distinctions technologiques habituelles, l'arrivée de nouveaux carburants sera prise en compte.

Les enquêtes sont réalisées en France entière par FIM-ÉNERGÉTIQUE auprès de l'ensemble des entreprises productrices ou importatrices de produits figurant dans la liste définissant le champ de l'enquête, ce qui représente environ 30 entreprises a priori. Conformément aux dispositions de la loi de 1951, les entreprises interrogées pourront choisir l'option d'adresser leur réponse directement à l'Insee.

Les résultats sont diffusés par FIM-ÉNERGÉTIQUE et SIMOTHERM vers les entreprises de la profession. Ils devront être rendus publics.

L'inter-formation demande que le champ soit défini de façon très précise afin que les résultats de cette enquête puissent s'intégrer de façon cohérente dans l'ensemble des statistiques publiques. Ces précisions devront être apportées dans le dossier qui sera présenté au Comité du label. Elle demande également que les résultats soient rendus plus largement publics selon des modalités concrètes qui seront présentées au comité du label.

Sous ces réserves, l'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable pour un an** à cette enquête expérimentale.

Paris, le 12 février 2009 - n° 57/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

*Enquête pilote européenne sur l'activité à l'étranger des groupes français (« Outward FATS »)*

---

Programme : 2009

Émetteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises, département « Répertoires, Infrastructures et statistiques Structurelles »

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2008, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête pilote européenne sur l'activité hors Union Européenne des groupes français.

En 2007, l'UE a adopté un nouveau règlement statistique (FATS) sur le suivi des filiales étrangères de groupes avec les deux volets inward et outward. Ces volets visent respectivement à suivre l'activité économique des filiales françaises de groupes étrangers et l'activité économique des filiales étrangères des groupes français. L'objectif final est d'améliorer la connaissance de la mondialisation de l'économie en Europe. Les États membres doivent transmettre des données relatives aux deux volets.

Le règlement FATS inclut un article relatif au lancement d'enquêtes de faisabilité dans les différents États membres visant à connaître les modalités de l'extension du volet outward à d'autres variables : les frais de personnel, la valeur ajoutée, les investissements et les échanges extérieurs de biens en distinguant les échanges intra-groupes.

L'objectif de cette enquête pilote est donc de tester la collecte de ces informations supplémentaires auprès de 1 500 groupes français, y compris dans les DOM, possédant des filiales en dehors de l'Union Européenne. Le nombre de ces filiales s'élève à 8 000. Elle se déroulera durant le deuxième trimestre 2009 et portera sur l'année 2007.

Le comité de concertation sera composé de représentants de groupes, des organisations professionnelles représentatives (MEDEF, organisations syndicales) et des représentants des utilisateurs (Banque de France, DGTPE, universitaires spécialistes de la mondialisation, CEPII).

Les résultats seront prioritairement utilisés pour répondre aux besoins de l'étude pilote d'Eurostat sur la faisabilité de ce type d'enquête.

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**AVIS D'OPPORTUNITÉ***Enquête Observation des Prix de l'Industrie et des Services aux Entreprises (OPISE)*

---

Programme : 2009

Émetteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises, département des statistiques de court terme, division indices de prix de l'industrie et des services.

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2008, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête Observation des Prix de l'Industrie et des Services aux Entreprises.

L'enquête a pour objectif de mesurer l'évolution mensuelle ou trimestrielle des prix de transaction de biens ou des services. Les indices de prix à la production pour le marché intérieur mesurent l'évolution des prix de transaction de biens ou des services vendus sur le marché intérieur. Les indices de prix à la production pour le marché extérieur montrent l'évolution des prix de transaction de biens issus des activités de l'industrie vendus sur le marché extérieur. Les indices de prix à l'importation montrent l'évolution des prix de transaction de biens importés.

Les indices de prix de l'industrie et des services aux entreprises sont des déflateurs utilisés par les comptes nationaux pour le calcul de l'évolution en volume de la production, puis de la valeur ajoutée des branches. Ce sont aussi des indicateurs en amont des prix à la consommation, ils apportent des éléments explicatifs à l'étude de l'inflation. Ce sont aussi des indicateurs conjoncturels qui renseignent sur l'économie de la branche.

Les entreprises enquêtées pour les prix sur le marché intérieur et extérieur appartiennent aux sections B et E de la NACE Rév2. Les entreprises enquêtées pour les prix de services aux entreprises appartiennent aux sections H, J, L, M et N de la NACE Rév2.

L'échantillon comprend 4 300 entreprises pour l'industrie et 1 200 entreprises pour les services. La collecte se fait par voie postale ou par Internet. Pour l'industrie, les questionnaires sont mensuels, les résultats du mois M étant disponibles en fin de mois M+1. Pour les services, les questionnaires sont trimestriels, les résultats du trimestre T étant disponibles à la fin du deuxième mois du trimestre T+1.

La diffusion se fait sur support papier (Informations Rapides) ou support électronique : site internet de l'Insee, serveur Internet Indices Pro, BSWEB, BDM.

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 12 février 2009 - n° 66/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

*Enquête communautaire sur l'innovation (Community innovation survey CIS6)*

---

Programme : 2009

Émetteur : INSEE, SESSI, SSP, SOES, DEP - Maîtrise d'œuvre assurée par le Sessi.

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2008, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête communautaire sur l'innovation.

Les objectifs de l'enquête sur l'innovation sont de fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et part de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur des aspects particuliers du processus d'innovation (part des dépenses d'innovation, sources d'information et formes de collaboration, degré de réalisation des objectifs liés à l'innovation).

L'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n° 1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation. Ce règlement prévoit la fourniture d'informations complètes tous les quatre ans, avec un point intermédiaire plus restreint tous les deux ans. De façon plus large, l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Les principaux thèmes abordés sont : la fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés) ; le degré de l'innovation (part en chiffre d'affaires des innovations de produits introduites pendant la période de référence, suivant le degré de nouveauté) ; les dépenses liées aux activités d'innovation concernant les innovations de produits et de procédés. En 2009, pour la première fois, un module sur les innovations en rapport avec la protection de l'environnement sera introduit.

L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des IAA, des transports, de la construction, du commerce, des services ainsi que des banques et des assurances. L'échantillon comprend environ 25 000 unités. Il sera conçu pour permettre en particulier de répondre aux demandes du règlement européen correspondant en termes de précision des réponses aux différents niveaux prévus.

La collecte doit démarrer en septembre 2009 et s'achever début 2010. Il est prévu un questionnaire postal de six pages, avec essentiellement des questions qualitatives.

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprises, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés est en cours de mise en place.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen. Il est envisagé des publications d'ensemble plus sectorielles ; les résultats d'ensemble seront publiés sur Internet. Le choix de s'aligner sur le questionnaire et les recommandations méthodologiques communautaires permettra de comparer les données nationales à celles des autres pays européens.

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### *Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie*

---

Programme : 2009

Émetteurs : Sessi, SSP - Maîtrise d'œuvre assurée par le Sessi.

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2008, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie.

Cette enquête est une enquête permanente réalisée tous les deux ans. Son objectif est d'estimer la production nationale de déchets non-dangereux d'établissements industriels (y compris industries agro-alimentaires) en 2008, en quantités physiques et avec un détail par type de déchets et par secteur d'activité.

L'enquête permet à la France de répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. Ce règlement demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité. Tous les secteurs industriels sont concernés.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant pour les entreprises, environnemental mais aussi économique et financier. L'enquête fournira des informations nécessaires pour produire certains des indicateurs de suivi sur les déchets prévus par la loi dite « Grenelle 1 ».

L'enquête ne porte que sur les déchets non dangereux : le SoeS (qui a succédé à l'Ifen) procèdera à une exploitation centralisée de la source administrative que constituent, pour les déchets dangereux, les déclarations annuelles aux DRIRE. Outre des informations concernant l'identification et la taille de l'établissement (Siret, Activité, adresse et effectif salarié), l'enquête portera sur la production de déchets des différentes catégories de déchets en millier de tonnes. Des informations concernant la destination et le mode de traitement de ces déchets seront également demandées.

Les unités enquêtées sont les établissements de plus de 10 salariés et la taille de l'échantillon est d'environ 12 000 établissements, dont 1 500 dans le secteur des IAA.

Un comité de concertation est mis en place. Il comprend des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs industriels, ainsi que des experts du domaine des déchets.

Les résultats seront accessibles sur internet. Une restitution personnalisée par secteur sera faite aux établissements enquêtés. Une publication de type « 4 pages » sera réalisée, en prenant peut-être aussi en compte les données sur la production de déchets dangereux.

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.